

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

PROJET DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES
(USAID 685-0305)

RAPPORT DIAGNOSTIC-MARP
Communauté rurale de Sansamba
(Arrondissement de Djibabouya Région de Kolda)

ARDIS : Association pour la Recherche du Développement Intégré au Sénégal
Sicap Baobabs, villa n° 753, Tél / Fax : 24.31.34 BP 15213 Dakar-Fann

RAPPORT DIAGNOSTIC-MARP
Communauté rurale de Sansamba
(Arrondissement de Djibabouya Région de Kolda)

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS

INTRODUCTION

i. METHODOLOGIE

- 1. La méthode d'enquête**
- 2. L'échantillonnage**

ii. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

- 1. Les caractéristiques physiques**
- 2. La présentation humaine**
- 3. Les activités socio-économiques**
- 4. L'éducation, la formation et la santé**

I. L'HISTORIQUE DE L'INSTALLATION

II. LES RESSOURCES NATURELLES : PRATIQUE ET GESTION

- II.1 LES RESSOURCES EN EAU ET LEURS CONTRAINTES**
- II.2 LES RESSOURCES PEDOLOGIQUES ET LEURS CONTRAINTES**
- II.3 LES RESSOURCES VEGETALES ET LEURS CONTRAINTES**
- II.4 LA FAUNE ET SES CONTRAINTES**

III. LES SYSTEMES DE PRODUCTION

- III.1 L'AGRICULTURE**
- III.2 L'ELEVAGE**
- III.3 LA FORESTERIE RURALE**
- III.4 LA PECHE ET LE COMMERCE**

IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE SYSTEME ORGANISATIONNEL

- IV.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL**
- IV.2 LE CADRE ORGANISATIONNEL**
- IV.3 LES STRUCTURES EXTERNES**
- IV.4 LE ROLE ET LE POIDS DES ORGANISATIONS DANS LA GRN**

VI. SYNTHESE DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

La crise environnementale actuellement vécue par les populations, surtout sahéliennes (dégradation des ressources naturelles et détérioration des systèmes productifs qui ne s'adaptent pas à l'évolution du milieu biotique) procède de la combinaison des facteurs d'ordre écologique et anthropique. L'action négative de l'homme demeure particulièrement importante dans ce processus : défrichements non contrôlés, feux de brousse, exploitation non rationnelle des ressources pédologiques, tous facteurs exacerbés par la baisse des disponibilités hydriques. A terme c'est la base productive des ressources naturelles qui est menacée avec toutes les conséquences négatives qui ne manqueront pas de se poser notamment au niveau de leurs capacités à satisfaire les besoins des populations.

Cette situation justifie les actions diverses menées par les scientifiques, les chercheurs, les organisations internationales et autres partenaires à travers les réunions, les conférences (stockholm 1972 et Rio 1992), la signature de traités et conventions (sur la protection de l'Environnement) pour la lutte contre les différentes agressions par la promotion d'activités durablement productives.

Mais l'approche jusque-là privilégiée était centralisée et confinait les communautés locales dans un rôle d'assistés, de simples consommateurs. Il en est résulté des politiques inadéquates, de projets mal articulés par rapport aux contextes intrinsèquement diversifiés des différents milieux. La non prise en compte des priorités et aspirations profondes de ces populations s'est révélée préjudiciable à la durabilité des actions de réhabilitation de milieux dégradés.

C'est pourquoi depuis quelques années, la tendance est à la centralisation du savoir et à la décentralisation du pouvoir. Ce qui signifie que le savoir doit dorénavant provenir de la base à partir d'un diagnostic rigoureusement participatif et que le pouvoir de décision doit revenir à la base c'est à dire aux communautés locales préalablement préparées. Cette approche n'est certes pas nouvelle, mais a l'avantage de faire des populations locales des acteurs privilégiés dans la recherche et mise en place des stratégies de préservation et de développement appropriées.

C'est dans ce contexte que s'inscrit les interventions du PGCRN, qui vise à donner aux populations locales la capacité d'initier, de monter, de gérer les actions de développement (par la mise en place d'un comité de Gestion des R.N), cadre de concertation et organe de coordination chargé de la conduite des actions liées à la gestion des R.N.

METHODOLOGIE

La gestion des terroirs est un concept opérationnel qui vise l'auto-promotion rurale. Elle ne peut se concevoir que dans le cadre d'une approche globale où sont intégrés tous les secteurs d'activités et les aspects socio-économiques d'un terroir maîtrisé spécialement par les populations rurales. La gestion des terroirs se conçoit dans un processus dynamique qui vise l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans le temps et dans l'espace maîtrisé par les villageois ou par la communauté villageoise d'une zone ou d'une communauté rurale.

On peut dire que le terroir représente donc l'espace géré par les villageois ou par la C.R qui contrôlent les ressources naturelles et y exercent des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel. En définitive, le terroir est une entité physique, sociologique, économique et juridique.

Dans ce contexte, l'approche méthodologique pour l'élaboration d'un plan de gestion de terroir se fonde essentiellement sur l'approche terroir qui est global. Cette démarche intègre parfaitement l'approche participative. Durant tout le processus, la participation des populations concernées sera effective et les restitutions/validations seront effectuées aux différentes étapes. L'élaboration des Plans de Gestions des terroirs se fait dans une démarche itérative qui prend en compte toutes les échelles spatiales de planification et d'aménagement du terroir.

La participation locale est le fondement même de l'intervention du PGCRN. Les populations, par le canal du comité de gestion des ressources naturelles (CGRN) démocratiquement investi de la

mission de préserver et d'exploiter les ressources du terroir, sont les principales actrices du diagnostic et de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) de la communauté rurale et de son exécution.

La communauté rurale constitue l'espace d'intervention du PGCRN. Il s'agit de la structure décentralisée de base, celle qui est la plus proche des populations et appelée en conséquence à leur assurer les conditions favorables d'un développement durable. Dans cette perspective, l'objectif majeur du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN) est d'augmenter les revenus des populations locales, d'impulser le développement à partir de l'exploitation durable des Ressources Naturelles (RN). La MARP, outil de diagnostic est sollicitée ici pour atteindre cet objectif majeur.

Méthodologie d'enquête

la MARP comme méthode de recherche qualitative à été utilisée . Dans son acceptation est une méthode de recherche participative qui suscite l'adhésion et la participation des populations locales par l'intermédiation d'outils méthodologiques. La méthodologie d'approche consistera à se mettre à l'écoute des populations, elle est fondamentalement participative et est guidé par l'espace perçu et vécu par les populations locales

L'élaboration du PAGT est l'aboutissement d'un processus qui commencera par l'exploitation et l'analyse des PLD puis la formation en MARP. La logique du projet va se poursuivre avec le diagnostic MARP visant à apprécier les potentialités et contraintes en matière de ressources naturelles. L'élaboration du PAGT suivra les trois précédentes phases et en s'appuyant sur le diagnostic offrira un cadre de référence pour la définition des projets locaux futurs liés à la GRN.

Stratégie d'échantillonnage spatiale

Le Diagnostic constitue le temps fort du processus de participation. L'intérêt du diagnostic consiste à partir d'un examen approfondi de l'état des ressources naturelles et des pratiques de gestion de ces ressources, à identifier les potentialités et surtout analyser et classer par ordre de priorité les différentes contraintes identifiées.

Son objectif principal est de connaître les ressources naturelles disponibles dans les CR, leur état, leur niveau d'utilisation, leur gestion passée, présente et pour le futur. Identifier les contraintes à cette gestion et les solutions à celles-ci. Il permet aussi de mesurer le degré d'implication des personnes dans la gestion, les personnes organisées ou non étant impliquées dans la gestion ou devant l'être .

Au total les éléments du Diagnostic porteront sur l'état des ressources naturelles, sols, eau, végétation et faune qu'il importe de prendre en considération dans le cadre d'un processus participatif de gestion et de rationalisation de celles-ci.

Le processus du diagnostic fait intervenir 3 niveaux, 3 échelles imbriquées les unes par rapport aux autres:

- ☞ le niveau village avec des équipes sur le terrain, il s'agit de l'unité de base du diagnostic;
- ☞ le niveau zone définie par les populations qui constitue une échelle intermédiaire. C'est dans la zone que seront échantillonnés les villages à diagnostiquer;
- ☞ le niveau CR, dernier niveau qui regroupe les villages et les zones définis aux échelles précédentes;

Pour chaque niveau la participation des populations en assemblées villageoise, zonale et CR guidera le diagnostic et la validation des informations à chaque échelle est faite sous forme de restitution.

Stratégie d'échantillonnage

La CR de Sansamba qui compte 24 villages se situe dans l'arrondissement de Djibabouya

La communauté rurale est divisée en 4 zones qui correspondent à des aires de terroir soudées par la même histoire et les mêmes caractéristiques socio-économiques.

Au sein de chaque zone, il est un certain nombre de villages représentatifs de la zone. La stratégie d'échantillonnage qui est développée pour le ciblage des villages tiendra compte des témoignages de la vie collective, des interprétations spatiales vécues et perçues par les populations elles-mêmes.

Détermination de la taille des échantillons

La stratification géographique divise la CR en zones à l'intérieur desquelles se trouvent les mêmes catégories de villages (villages centres, villages satellites). Les villages seront ainsi constitués sur la base de critères géographiques, démographiques du niveau d'équipement et de l'importance des activités de GRN.

La stratification en zones offre ainsi un gain de précision et une représentativité des villages localisés à l'intérieur de celles-ci indépendamment de la taille de l'échantillon.

Ainsi les avantages de cette stratification expliquent la détermination de la taille des sous-échantillons présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° : Répartition des villages échantillonnés dans la CR et par zone

Zones	Villages	Villages échantillonnés
Zone 1 KAMOYA (5 villages)	Kamoya - Dioghère - Tabaly - Dandon - Niadène	Dioghère - Kamoya
Zone 2 SONKOCOUNDA (6 villages)	Sonkocounda - Diafilon - Ampountoume - Brokhone - Kamounda - Dar Dialali	Sonkocounda - Kamounda
Zone 3 SANSAMBA (6 villages)	Sansamba - Yassine Mandina - Tambana - Diattadingcounda - Samacoung I - Kooling	Sansamba - Tambana - Samacoung I
Zone 4 NIASSENE DIOLA (7 villages)	Nissène Diola - Samacoung II - Bantagnima - Karantamba - Kikiyako - Néma Diaour - Niassène Manding	Bantagnima - Niassène Diola

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE DE SANSAMBA

Localisé à l'extrême Ouest du Département de Sédhiou, l'Arrondissement de Djibabouya couvre une superficie de 678 km². Son modelé caractéristique est constitué d'un bas plateau du continental terminal légèrement incliné vers l'Ouest où il est entaillé par le fleuve Casamance et son principal affluent le Soungrougrou. Cette dualité morphologique influence profondément la nature des sols qui y sont développés. Ainsi, au niveau du plateau, s'étendent des sols ferrugineux tropicaux lessivés formés sur une roche mère gréso-argileuse tandis que dans les vallées prédominent des sols hydromorphes et halomorphes.

Sa situation en latitude (12°30' et 13° Nord) et en longitude (16°30' et 15°30' Ouest) fait de l'arrondissement de Djibabouya l'une des zones les plus méridionales du pays. En conséquence, il se caractérise par des précipitations relativement importantes avec des quantités tournant autour de 1000 mm en moyenne/an. La végétation caractéristique est une savane arborée où prédominent les espèces à feuilles caduques en particulier un niveau du plateau tandis que dans les bas-fonds s'élèvent çà et là des palmeraies en état de dégradation.

Zone traditionnelle d'agriculture vivrière (mil, riz) et d'élevage de case, l'arrondissement de Djibabouya fait partie intégrante du « pays manding » tel que défini par Pelissier (1966) et qui correspond à l'actuel département de Sédhiou. Des mutations survenues dans ce milieu, résultant de la rupture des paradigmes écologiques (baisse du potentiel hydrique, salinisation des bas-fonds, baisse fertilité des sols, dégradation du couvert végétal) ont entraîné des conséquences notoires dont la plus caractéristique est sans nul doute la détérioration du cadre et des conditions de vie des populations locales. L'inadéquation des réponses locales à la dynamique régressive du milieu ajoutée à l'essor démographique s'est traduite par une surpression sur les R.N. qui risque à terme d'aboutir à un destockage.

La CR de Sansamba forme avec celle de Bémet-Bidjini et Djibabouya l'arrondissement de Djibabouya qui fait partie du département de Sédhiou. Sur le plan de l'organisation administrative et territoriale ces différentes unités spatiales sont localisés dans la région de Kolda.

Située dans la partie Est de l'arrondissement de Djibabouya, la CR de Sansamba est limitée au Nord par l'arrondissement de Bounkiling, au Sud par l'arrondissement de Diendé, à l'ouest par la CR de Djibabouya et à l'est par la commune de Sédhiou.

Dans les grandes lignes le PLD présente la personnalité géographique et socio-économique de la CR de Sansamba en mettant en évidence un certain nombre de caractéristiques majeures que sont : le cadre physique, humain et le bilan diagnostic.

I- LE MILIEU NATUREL

Dans son ensemble le relief est quasiment plat s'organisant en zone de plateaux, de bas-fonds.

L'évolution pédologique liée aux formations géomorphologiques présentent une gamme de sols composée : de sols deck, des sols deck-dior, de sols hydromorphes. Leur aptitude agricole est assez variable. Les sols salés et les tannes demeurent incultes.

Les ressources en eau de surface et profondes dépendent évidemment du climat. L'alternative d'une saison sèche qui dure sept mois et d'une saison humide qui dure cinq mois rythme l'année. Le climat de type soudano-guinéen détermine des précipitations comprises entre 800 à 1000 mm d'eau. La pluviométrie même si elle demeure correcte comparée à la sécheresse des régions au nord du Sénégal tend à baisser.

La CR est arrosée par le fleuve Soungrougrou. Sept villages seulement sont riverains du cours d'eau. Les ressources en eau souterraines sont appréciables : le maestrichien est à 300 m et la nappe phréatique 12 m.

Les ressources végétales traduisent d'une façon éloquent le rôle déterminant de la pluviométrie. Les espèces soudano-guinéennes constituent l'essentiel de la flore. La forêt constitue une variable majeure dans l'organisation de l'espace : 16 920 ha sur une surface de 480 km² pour l'ensemble de la CR, sont occupées par des forêts classées.

II- POPULATION ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les ressources humaines

La CR de Sansamba se caractérise par une zone d'une assez rapide croissance démographique : 8276 hbts en 1980 à 11 136 en 1990. La population jeune très représentative compte plus de 55 %. La densité de la population est de 23 hbts/km².

Les différents groupes ethniques qui dominent sont :

- les Mandingues
- les Diola/Bainouck
- les Manjac/Mancagne
- les Peulhs

La population dans sa majeure partie est constituée d'agriculteurs et pasteurs. La localisation de la frontière de la CR explique l'intense mouvement migratoire des Manjac originaires de la Guinée Bissau. Les Peulhs/pasteurs entretiennent des mouvements migratoires périodiques à la recherche de pâturage.

L'agriculture

L'activité agricole de la CR est caractérisée par une combinaison de cultures commerciales (arachide et coton introduit en 1987 par la SODEFITEX) et de cultures céréalières (riz, mil, maïs). L'arboriculture y est pratiquée.

La production agricole est importante, cependant depuis quelques années un déficit céréalier commence à s'installer dû en partie à la salinisation des terres et à l'épuisement des cultures de rentes. Le niveau d'utilisation des intrants est insignifiant. Depuis la dissolution du Projet Rural de Sédhiou (PRS) en 1987, l'utilisation des engrais chimiques est faible. La fumure organique est utilisée.

L'élevage

Cette activité est importante et occupe 25 % de la population active. L'élevage des petits ruminants et le petit élevage de volaille est pratiqué par la totalité de la population.

La foresterie

La CR de Sansamba compte le plus grand nombre de forêts classées de l'arrondissement. Malgré cette relative abondance, le secteur sylvicole est en péril à cause de l'exploitation sauvage, des nombreux feux de brousse.

La pêche

Elle intéresse seulement les populations des villages riverains. Elle est pratiquée d'une manière artisanale. Les conditions favorables pour le développement de ce secteur existe, il est entraîné par le manque d'équipement, par une organisation adéquate.

I-2 L'historique de l'installation

La date de fondation de la plupart des villages de la communauté rurale de SANSAMBA se situerait entre le milieu du XIXe siècle et le début du XXe siècle.

Cependant, dès la fin du XVIe siècle, des Mandingues, venus de Pakao avaient déjà fondé les villages de Kooling, Diassine Mandina, Diassine Tamban et de Bantagnima. Hormis les raisons mystiques, le choix de ces sites était surtout lié à la clémence de la nature. En effet à cette époque tout le Diassine qui englobe l'actuelle communauté rurale de Sansamba était une zone de forêt dense propice à la chasse avec l'existence d'une faune diversifiée ; on y retrouverait des lions, des panthères, des phacochères, des singes, des cerfs, des reptiles, des oiseaux, etc...

Les principales activités des premiers occupants étaient la chasse, la pêche et la cueillette. Cependant, ils pratiquaient aussi la riziculture, la récolte du vin de palme et la culture du mil grâce à une terre fertile et riche en matière organique et à une bonne pluviométrie qui couvrait 7 mois sur 12. Cette dernière avait favorisé le développement de mares pérennes poissonneuses ce qui explique la pratique de la pêche. A cette époque, la nappe était affleurante et plusieurs points d'eau ont été répertoriés, quant à la végétation elle était luxuriante avec un peuplement de palmiers, de bambous, de rôniers, de fromagers, de santang, de caïlcédrats, etc... D'après la tradition orale, on pouvait se déplacer pendant un long moment dans la forêt sans voir le soleil.

C'est à partir des années 1910 que l'on va assister progressivement à des modifications très importantes du milieu naturel avec notamment d'une part, la régression de la récolte du vin de palme due à la conversion des Diolas à l'Islam, et d'autre part, l'introduction des cultures de rente dans la zone, en l'occurrence l'arachide. Pour la mémoire collective, l'année 1926 constitue une date repère car étant celle de la première invasion de criquets dans la zone, alors que 1942 serait l'année de la première famine. Les raisons évoquées pour celle-ci seraient, une forte baisse de la pluviométrie accompagnée d'une invasion de criquets. Et la plus grande famine fut celle de 1952 qui a touché plusieurs villages dont celui de Bantagnima, de Dioghère et de Sonkocounda. Le début de la salinisation du Soungrougrou daterait de 1957, de même que le début de la dégradation des ressources naturelles avec la disparition de certains points d'eau surtout dans le village de Sansamba.

D'après toujours la tradition orale, la sécheresse climatique débiterait vers 1966 et engendrerait des changements au niveau des écosystèmes. En effet, on constate de plus en plus l'assèchement de certaines mares et sources, ainsi que la réduction de certaines espèces végétales animales et l'invasion de criquets et de chenilles. Rappelons qu'à cette période, des organismes et sociétés de Développement, avaient déjà commencé à intervenir dans la zone avec dès 1950, la Société Nationale de Développement Rural (SNGR) suivi en 1960 de l'Office de la Commercialisation Agricole (OCEA). En 1964, on note l'intervention du Comité Régional d'Assistance au Développement (CRAD) et de la Société d'Assistance au Développement (CRDA), de la Société d'Assistance Technique (SATEC) et en 1965 de l'Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD).

Aussi la construction dès 1961 de magasins et secco attestent de l'importance des productions vivrières et de rentes. Malgré l'intervention de ces organismes de développement et d'autres encore tels que le Projet Rizicole de Sédhiou (PRS1) depuis 1972, la baisse des récoltes s'accroît davantage à cause de plusieurs facteurs de dégradation. En effet dès 1970, on constate la salinisation du marigot de Bantagnima et de plusieurs autres points d'eau, ce qui entraîna la disparition de la Mangrove et aussi le début de la salinisation des terres vers les années 1974. En outre la baisse de la pluviométrie et de la fertilité des sols a entraîné de très mauvaises récoltes et des famines dans certaines zones. Cette époque marque aussi la disparition de certaines mares ainsi que le tarissement de quelques puits dû à l'abaissement de la nappe phréatique ce qui a entraîné le fonçage de trois forages depuis 1993. De nos jours, les problèmes majeurs de la population locale restent, celui de la dégradation du sol et de la végétation, celui de la baisse des disponibilités en eau et enfin celui de la salinisation. cette dernière contrainte concerne surtout les sept villages riverains du Soungrougrou.

Profil de Bantagnima

profil de Niassene diola

II- LES RESSOURCES NATURELLES : PRATIQUE ET GESTION

Le bilan diagnostic des ressources naturelles a consisté à évaluer les potentialités, les contraintes et les hypothèses de solutions formulées par les populations concernant l'eau, les sols, la végétation et la faune.

1- LES RESSOURCES HYDRIQUES

L'eau est à la base de toutes les activités productives, et peut également être un facteur de première importance dans toutes les bioproductions. Aussi l'évaluation des potentialités et des contraintes est indispensable dans une perspective de gestion harmonieuse des ressources naturelles. Le potentiel est constitué par les pluies, la nappe captée par les puits, les mares et les cours d'eau.

1-1- LES POTENTIALITÉS

Les eaux de pluie

Située dans la zone climatique sud-soudanienne, la CR de SANSAMBA bénéficie d'une pluviométrie encore relativement bonne. Les pluies enregistrées ces 20 dernières années donnent une moyenne de 1003 mm de pluie par an. D'un point de vue quantitatif, cela représente un total précipité suffisant pour satisfaire les besoins en eau des différentes cultures que l'on retrouve dans la zone (mil, maïs, le riz, l'arachide et le sésame).

Elles sont caractérisées par une grande irrégularité interannuelle. Cependant, Par rapport aux totaux enregistrés dans les périodes antérieures aux 20 dernières années, il y'a un déficit assez important dû à l'installation d'une période de péjoration pluviométrique. L'analyse des données pluviométriques de Marsassoum révèle une succession d'années déficitaires entrecoupées d'années insolites avec une rémission des déficits (voir tableau). Les potentialités demeurent tout de même appréciables et sont complétées par les nappes.

La nappe captée par les puits

Il s'agit de la nappe du Continental terminal située à une profondeur moyenne de 40 m. Elle est régulièrement alimentée par les eaux de pluie en raison de la bonne porosité du faciès grésosableux qui la contient. Elle constitue en réalité la seule véritable ressource hydrique souterraine accessible contrairement à la nappe maestrichienne et celle des sables miocènes situées respectivement à des profondeurs moyennes de 300 m et 150 m.

Elle est captée par l'ensemble des puits et des forages villageois. Le diagnostic, a pu dénombrier 88 puits fonctionnels et 3 forages dont les 2 ne sont pas encore fonctionnels faute d'équipements. Ces puits villageois se trouvent à des profondeurs variant en fonction des unités topographiques. Les transects (Figures 2 et 3) ont montré qu'au niveau du plateau, la profondeur est de 12 à 13 m, 6 à 7 m au niveau du versant et 1 à 2 mètres dans les vallées.

Les disponibilités en eau au niveau des puits varient en fonction des saisons. En effet, si en saison des pluies tous les puits sont constamment remplis, en revanche en milieu et en fin de saison sèche, ils nécessitent pour la plupart un récurage pour faire face au tarissement consécutif au rabattement de la nappe qui est très sensible aux fluctuations pluviométriques.

Les mares

Elles se localisent au niveau des dépressions sablo-argileuses. Au total, le diagnostic a identifié 13 mares dont au moins les 80 % sont devenues temporaires avec 4 à 5 mois de tarissement.

Pour l'essentiel, ce sont de très petites mares dont les superficies dépassent rarement 20 m². Au moment où elles sont remplies, ces dernières servent de points d'abreuvement au bétail et à la faune.

Les rivières

On note la présence du Songrougrou qui draine la communauté rurale de sa partie Nord et Nord-ouest sur une distance de 28 km. C'est un affluent du fleuve Casamance long de 165 km qui prend sa source dans les forêts de Pata et de Guimara. La sécheresse climatique que subit la région depuis quelques décennies est à l'origine de la remontée des surfaces tidales saumâtres qui a rendu ses eaux salées et impropres à la consommation. Au Nord, le Songrougrou alimente quelques défluent appelés "*bolong*" au moment des périodes de hautes eaux .

Tableau n° 3 Synthèse des ressources en eaux par zones de la CR Sansamba

Zones	Zone 1 Kamoya	Zone 2 Sonkocounda	Zone 3 Sansamba	Zone 4 Niassène Diola	Observations
Eau de pluie	4 mois de pluie 800 à 1000 mm/an	4 mois de pluie 800 à 1000 mm/an	4 mois de pluie 800 à 1000 mm/an	4 mois de pluie 800 à 1000 mm/an	Pluie appréciable mais tendance à la baisse
Eaux de surface	Songrougrou à Diognère; 2 mares temporaires à Badjicounda et Kamoya	Songrougrou à Kamounda et Sonkocounda	Quelques mares temporaires	Quelques mares temporaires	Eaux de surface réduites. 7 villages riverains du Songrougrou. Peu de mares et de petites tailles
Eaux souterraines	Nappe du Continental Terminal; du Maestrichien	Nappe du Continental Terminal; du Maestrichien	Nappe du Continental Terminal; du Maestrichien	Nappe du Continental Terminal; du Maestrichien	Le Maestrichien : 150 à 300 m le Continental terminal : 1 à 40 m
Observations	Ressources en eaux assez diversifiées. Le Songrougrou salé présent dans quelques villages. Nombre de mares très insuffisant et de petites surfaces. Eaux des nappes captées par 32 puits et 1 seul forage	Songrougrou seul plan d'eau dans 2 villages. Puits villageois captent la nappe à 14 m. Pas de forage	Quelques mares de petites tailles. 1 forage, 2 bornes fontaines, des puits .	N'existent ici que des mares, quelques puits et 1 forage.	Ressources en eaux diversifiées mais peu importantes. Ravinement important à Kamoya. La salinisation des eaux de surface atteint la nappe, la baisse de la pluviométrie entraîne un tarissement précoce des mares et le rabattement de la nappe.

La distribution spatiale des ressources en eaux de surface montre une disparité : La zone 1 a les ressources plus diversifiées le potentiel reste faible, mais est relativement plus important, l'équipement hydraulique plus conséquent. La Zone 2 a des ressources moins importantes le Songrougrou borde 2 villages.

Les zones 3 et 4 sont les plus indigentes en ressources en eaux. N'y subsistent que quelques mares temporaires de petites tailles et à tarissement précoce.

LES CONTRAINTES

Les contraintes évoquées par les populations au sujet des ressources en eau sont les suivantes :

* La diminution des eaux de pluie qui entraînent la disparition précoce des mares, le rabattement de la nappe et le tarissement des puits.

* Les Difficultés d'exhaure liées à la faible performance du matériel utilisé et le manque de forage et de puits modernes.

* La contamination du cours d'eau principal (le Soungrougrou) par le sel. Au niveau des villages riverains (kamunda, Sonkocounda, Dioghère etc.) le sel a atteint la nappe, ce qui est à l'origine de l'abandon de beaucoup de puits.

LES STRATEGIES LOCALES FACE A CES CONTRAINTES

Pour lever ces contraintes, les scénarii de remédiation suivants sont envisagés par les populations :

* L'amélioration des moyens d'exhaure par le fonçage de puits modernes et de forages en nombre suffisants pour répondre aux besoins exprimés par les différents types d'usage.

* Le reboisement et l'aménagement de fosse de rétention des eaux de ruissellement pour favoriser la percolation et la recharge de la nappe.

* Enfin, l'aménagement de digues et de barrages anti-sel pour favoriser le dessalement des eaux.

LES RESSOURCES PEDOLOGIQUES

Témoins de l'évolution à la fois climatique et géologique du milieu, les sols sont également le support de la vie sur terre. De ses potentialités et de ses contraintes dépendent l'agriculture qui est le principal système de production des populations au niveau de la communauté rurale.

LES POTENTIALITÉS

Le diagnostic a mis en évidence 4 types de sols : les sols rouges, les sols blancs, les sols noirs et les sols incultes (tannes).

* Les sols rouges (*mof mayémé/banco wouléngo*)¹. Ce sont des sols ferrallitiques reconnaissables par la couleur rouge et l'absence de concrétionnement. Ils couvrent le plateau et abritent la majeure partie des formations forestières. Ils sont généralement plus fertiles que les sols blancs ou beiges et moins sensibles à l'érosion hydrique. Ils sont réservés à la culture de l'arachide, du mil, du maïs et du sésame. Ils sont réputés plus favorables aux arbres fruitiers que les autres types de sols. Ils forment aussi le faciès le plus étendu de la communauté rurale.

* Les sols blancs (*mof matoumpéu / banco coyo*). Ce sont les sols ferrugineux tropicaux lessivés. Ils sont de couleur blanche ou beige du fait du lessivage qui donne aux horizons superficiels de teintes claires. Ils sont pauvres en matière organique et se caractérisent par la présence de concrétions ferrugineuses. Il n'est pas rare de voir en surface des niveaux de cuirasse mis en évidence par l'érosion hydrique. Ce sont des sols très sensibles à l'érosion en raison d'un coefficient de percolation très faible pour un matériau sableux. Leur utilisation est précaire parce que pauvres et s'épuisant très vite. On y cultive le sorgho, le mil, le maïs et l'arachide. Ils se localisent sur le plateau et les versants

* Les sols noirs (*mof malémé / banco fingo*). Ce sont des sols hydromorphes sur colluvions sablo-argileux. Ils se retrouvent au fond des vallées dans les dépressions. Ils sont très peu étendus et assez riches. Ils sont réservés à la riziculture inondée.

* Les sols incultes de type tanne (*kafinta / Léo*). Généralement, ce sont d'anciennes vasières à mangrove décimées par la salinité et l'acidification. Comme les sols noirs, ils sont peu étendus mais gagnent de plus en plus de terrain en raison de la progression du sel qui décime la mangrove et l'acidification. Ce sont des sols marginaux, ne faisant l'objet généralement d'aucune tentative de mise en valeur de la part des populations.

¹

Tableau n°1 : Types de sol, selon leur site et leur vocation actuelle.

Type de sols	Localisation	Caractéristiques	Vocation agricole
Sol rouge	Plateau /versant	- fertilité moyenne - lourd	mil, arachide, maïs, sésame, arboriculture
Sol blanc	Plateau /versant	- pauvre - très sensible à l'érosion	mil, maïs, arachide, sésame, arboriculture
Sol noir	Vallée	- riche en matière organique - lourd	riz, maraîchage

TABLEAU N° 5 : SYNTHÈSE DES RESSOURCES PÉDOLOGIQUES PAR ZONE DE LA CR DE SANSAMBA

Zones	Zone 1 (Kamoya)	Zone 2 (Sonkocounda)	Zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola)	Observations
Types de sols	Trois types de sols : Sols rouges 40% ; Sols blancs légers 5% ; Sols noirs humides 55%	Sols noirs très fertiles	Sols blancs ; Sols noirs argileux Sols rouges	Sols blancs 25 % ; Sols noirs 15 % ; Sols rouges 60 %	Les sols sont lourds (rouges et noirs), de fertilité moyenne (rouges) ou pauvres (blancs)
Observations	Sols assez diversifiés. Prédominance des sols noirs humides (riz, sorgho, maïs, mil, arachide, manioc)	Les sols noirs très riches dominent mais ils sont lourds. Absence de diversité est un facteur limitant.	Sols diversifiés. Prédominance des sols rouges lourds à fertilité moyenne (mil, maïs, coton, arachide, sorgho)	Sols diversifiés. Prédominance des sols rouges	La salinité réduit le potentiel, le ruissellement et l'érosion hydrique rendent incultes certaines terres, les appauvrissant et entraînant l'ensablement des rizières.

La répartition spatiale des sols est assez uniforme pour les 3 zones : zone 1 ; zone 3 ; zone 4 , avec la présence des 3 types de sols présents dans la zone : blancs, rouges et noirs.

La zone 2 : un seul type domine et aux abords des vallées il est contaminé par le sel.

LES CONTRAINTES

Les contraintes liées à la mise en valeur de ces sols sont :

* L'érosion hydrique liée à la forte intensité des eaux de pluie et au faible coefficient de percolation du sol,

* L'ensablement des rizières lié à la remobilisation sédimentaire au niveau des versants et des plateaux,

* La salinisation et l'acidification des terres dues à la remontée du biseau salé consécutive au déficit pluviométrique d'une part et d'autre part à la modification des conditions d'hydromorphes

* La pauvreté en matière organique consécutive au lessivage et au ruissellement, qui rend la mise en valeur des sols très précaire.

LES HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS

Pour lever ces contraintes, les solutions envisagées par les populations tournent autour de la mise en oeuvre des actions suivantes :

* L'aménagement de dispositifs de lutte contre l'érosion des sols et ses conséquences tel que l'ensablement des rizières,

* L'aménagement de barrage et de digues anti-sel pouvant stopper l'intrusion saline et favoriser le dessalement des eaux contaminées,

* L'amélioration des sols par amendement organique et utilisation de semences sélectionnées.

3 - LES RESSOURCES VÉGÉTALES

Reflet de la nature et de l'état du sol mais aussi de celui des disponibilités en eau, la végétation est aussi l'expression du niveau de productivité des écosystèmes. Ainsi son analyse paraît nécessaire en ce qu'elle permet au delà de la ressource elle-même d'avoir une idée globale de l'état des ressources naturelles.

LES POTENTIALITES

Dans la communauté rurale de SANSAMBA, le diagnostic a distingué les ressources végétales terrestres et les ressources aquatiques.

Les ressources végétales terrestres

La communauté rurale de SANSAMBA compte trois forêts classées qui couvrent une superficie totale de 13 810 ha soit 28,7% de la superficie de la CR (forêt classée de Yassine 11 730 ha, la Roneraie de Dioghère 1 040 ha et la Roneraie de Diafilon 1 040 ha).

Il s'agit de forêts claires sèches caractéristiques du domaine climatique sud soudanien avec des précipitations comprises entre 800 et 1 300 mm par an . A ces forêts s'ajoutent les bois de village (16 ha). La forêt peuple généralement les bas plateaux sur lesquels on retrouve les sols rouges et blancs tandis que la Roneraie se développe au pied des versants et dans les bas-fonds.

La composition floristique malgré son apparente uniformité présente une très grande diversité. Les espèces que l'on rencontre généralement sont de type soudano-guinéen caractérisées par leur forte exigence en eau. Le tableau suivant met en évidence les espèces les plus caractéristique, de la CR et leurs biotopes.

Tableau n°2 : Espèces caractéristiques de la CR et leur biotope

Noms locaux (Diola)	Noms scientifiques	Topographie	Type de sol	Origine
<i>Boubekab</i>	<i>Cordyla pinnata</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Bindipeub</i>	<i>Saba senegalensis</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boudimb</i>	<i>Bombax costatum</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Ebekelay</i>	<i>Elaeis guineensis</i>	Plateau/versant	Noir	Locale
<i>Youle</i>	<i>Borassus aethiopium</i>	Plateau/versant	Noir	Locale
<i>Boudjilab</i>	<i>Parkia biglobosa</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boupokotina</i>	<i>Atromosia laxiflora</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boussanap</i>	<i>Ceiba pentandra</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Kassessingak</i>	<i>Prosopis africana</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Buanga</i>	<i>Terminalia macroptera</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boumangab</i>	<i>Mangifera indica</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boukayap</i>	<i>Khaya senegalensis</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boubalinap</i>	<i>Daniella oliveri</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boukonap</i>	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale
<i>Boussanap</i>	<i>Ceiba pendandra</i>	Plateau/versant	Rouge/blanc	Locale

Les différentes espèces rencontrées présentent des niveaux d'utilisation différentes ; celles qui sont les plus utilisées par les populations sont consignées dans le tableau n°3

Tableau n°3 : Espèces végétales terrestres les plus utilisées

Espèces (Noms locaux en Diola)	Noms scientifiques	Formes d'utilisation	Parties utilisées
<i>Ebekelay</i>	<i>Elaeis guineensis</i>	Alimentation - Construction - Artisanat - Pharmacopée	Fruit-Feuille-Tronc-Racine
<i>Yulé</i>	<i>Borassus aethiopicum</i>	Alimentation - Construction - Artisanat - Pharmacopée	Fruits- Feuille- Tronc
<i>Boumangab</i>	<i>Mangifera indica</i>	Alimentation - Pharmacopée	Fruit-Feuille- Écorce
<i>Boudjilab</i>	<i>Parkia biglobosa</i>	Alimentation - Bois de chauffe - Pharmacopée	Fruit- Branche
<i>Boubakab</i>	<i>Andansonia digitata</i>	Alimentation - Commerce - Artisanat - Pharmacopée	Feuille-Fruit-Ecorce Racine
<i>bindipeup</i>	<i>Saba senegalensis</i>	Alimentation - Commerce - Artisanat - Pharmacopée	Feuille- Fruit- Écorce Racine
<i>Boukonap</i>	<i>Pterocarpus crinacens</i>	Bois d'oeuvre - Construction - Fourrage - Pharmacopée	Tronc- Feuille- Écorce
<i>Kassessingak</i>	<i>Prosopis africana</i>	Construction - Engrais - Charbon de bois - Fourrage - Pharmacopée	Tronc- Feuille- Fruit
<i>Bilimineub</i>	<i>Citrus sp</i>	Alimentation - Pharmacopée	Fruits - Feuille
<i>Boupokotinap</i>	<i>Afromorsia laxiflora</i>	Construction - Pharmacopée	Tronc- Feuille

Parmi les espèces les plus utilisées, certaines sont plus appréciées que les autres par les populations. Mais selon les villages, ces espèces sont appréciées différemment (voir tableau n°4).

Tableau 4 : classification préférentielle des espèces par les populations.

NIASSENE DIOLA	KAMOYA	SONKOCOUNDA
<i>Ebekelay</i> / <i>Elaeis guineensis</i>	<i>Ebekelay</i> / <i>Elaeis guineensis</i>	<i>Youle</i> / <i>Borassus aethiopicum</i>
<i>Youle</i> / <i>Borassus aethiopicum</i>	<i>Youle</i> / <i>Borassus aethiopicum</i>	<i>Boumangab</i> / <i>Mangifera indica</i>
<i>Boudjilab</i> / <i>Parkia biglobosa</i>	<i>Boubakab</i> / <i>Andansonia digitata</i>	<i>Boubekab</i> / <i>Cordyla pinata</i>
<i>Boumangab</i> / <i>Mangifera indica</i>	<i>Boudjilab</i> / <i>Parkia biglobosa</i>	<i>Boupokotinap</i> / <i>Afromorsia laxiflora</i>
<i>Kasséssingak</i> / <i>Prosopis africana</i>	<i>Boumangab</i> / <i>Mangifera indica</i>	<i>Boussanap</i> / <i>Ceiba pentandra</i>
<i>Boukonap</i> / <i>Pterocarpus erinaceus</i>	<i>Bilimineub</i> / <i>Citrus sp</i>	<i>Bilimineub</i> / <i>Citrus sp</i>

Les espèces végétales aquatiques

Beaucoup moins importantes que les espèces végétales terrestres, les espèces végétales aquatiques sont présentes dans le Soungrougrou et au niveau des bolongs.

Les espèces les plus représentées selon les populations sont présentées dans le tableau n°5

Tableau n°5 : Espèces aquatiques caractéristiques de la CR

Noms locaux (en Socé)	Formes d'utilisation	Parties utilisées
<i>Manko</i>	Plancton - Habitat - Bois d'oeuvre - Pharmacopée	Tronc-racine-feuilles
<i>Djibou koujo</i>	Pharmacopée	Feuilles
<i>Baakinto</i>	Artisanat -Construction	Tronc-branche
<i>Baasagno</i>	Artisanat	Coton
<i>Gnaro</i>	Fourrage	Feuille
<i>kossito</i>	Consommation-Pharmacopée	Fruit-écorce-feuille
<i>Korso</i>	Consommation	Fruit

D'un point de vue dynamique et de manière générale, la végétation a fortement régressé tant du point de vue spatial que celui de la diversité spécifique.

L'ensemble des espèces identifiées, mise à part *Mangifera indica* ("Boumangab") et *Citrus sp* ("Bilimineub") ont vu leur nombre fortement diminué au cours des années. Parmi celle-ci, les espèces les plus menacées sont *Pterocarpus erinaceus* (Boukonap), *Elaies guineensis* (Ebekelay), *Borassus aethiopicum* (Youle), *Parinari macrophyla* (Bougouteup) etc. Au delà de la baisse de la biodiversité que leur disparition va entraîner, cela risque d'engendrer de sérieuses perturbations au sein de la population en raison de l'utilité de ces dernières (voir tableau 3).

Au niveau des espèces aquatiques, la situation est encore plus déplorable car non seulement, elles sont peu diversifiées et en voie de disparition pour l'essentiel, mais déjà certaines ont totalement disparu telles que "Gnama Sintagho", Ngandando, "Yiraa" etc.

X 5 SYNTHÈSE DES RESSOURCES VÉGÉTALES

Zones	Zone 1 (Kamoya)	zone 2 (Sonkocouda)	zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola)
Ressources Végétales Terrestres	Végétation bonne mais clairesemée, diversité des espèces.	Même constatation	Même constatation, arboriculture	Une partie de la forêt de Yassine - Bois villageois - Forêt villageoise protégée
Ressources Végétales Aquatiques				
Observations				

CONTRAINTES

Les contraintes ci-dessous ont été évoquées par les populations concernant la végétation d'une manière générale :

- * La sécheresse ou la baisse des disponibilités en eau a entraîné des déficits de satisfaction des besoins en eau et par conséquent le stress hydrique chez beaucoup d'espèces particulièrement, celles qui sont les plus exigeantes en eau. Si bien qu'en parcourant les forêts, il n'est pas rare de trouver des espèces mortes sur pied par déficit d'alimentation en eau,
- * Les feux de brousse favorisés par la sécheresse et l'assèchement précoce des herbacées entraînent d'année en année une dégradation d'une bonne partie de la forêt en inhibant les régénérations naturelles et en fragilisant fortement les ligneux,
- * La surexploitation de certaines espèces par les charbonniers, les artisans à la recherche de bois (bois d'oeuvre et de construction) et les apiculteurs qui le plus souvent brûlent les arbres pour récupérer les ruches de miel,
- * La salinisation des cours d'eau à l'origine de la disparition des espèces aquatiques. Elle est notamment la cause de la disparition spectaculaire de la mangrove le long du Soungrougrou.
- * Le déboisement des plateaux pour la conquête de nouvelles terres destinées aux cultures de rente (arachide notamment) dont les surfaces ne cessent d'augmenter d'année en année.

LES HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS

Les solutions envisagées pour venir à bout de ces contraintes sont:

* La redynamisation des comités de lutte contre les feux de brousse et la mise à leur disposition d'un équipement de qualité et en nombre suffisant,

* Le reboisement à buts multiples pour substituer les pertes dues au stress hydrique, les feux de brousse et la surexploitation,

* La régénération de la palmeraie aujourd'hui en état de dégradation très avancée.

* L'aménagement de diguettes et de barrages anti-sel pour favoriser le dessalement du Soungrougrou et la régénération de la mangrove,

* Et enfin, l'amendement organique des sols pour éviter que la dégradation de ceux-ci et la baisse des productions agricoles accélèrent le déboisement des forêts pour abriter les cultures de rente.

4- LES RESSOURCES FAUNIQUES

Malgré l'importance des productions végétales et le développement des techniques d'élevage, la faune fournit encore une bonne partie de la consommation en protéines animales en milieu rural. C'est pourquoi il s'avère nécessaire ici, d'évaluer l'état de la ressource au niveau des différents biotopes (terrestre et aquatique).

LES POTENTIALITES

La faune terrestre

Les différents transects effectués au niveau de la communauté rurale ont mis en évidence les espèces présentes et connues par les populations. Au niveau de la faune terrestre, on distingue : les phacochères, les singes, le chacal, la biche, l'antilope cheval, le serpent, le lièvre, le porc épique, l'écureuil, le francolin, etc. Les espèces d'oiseaux rencontrées sont : la pintade, le perdrix, le perroquet, le héron blanc, la grue couronnée, etc.

L'évolution de ces différentes espèces citées est marquée par une forte diminution des peuplements. Toutes ces espèces mis à part le phacochère sont en voie de disparition tandis que certaines ont complètement disparues. C'est le cas de la panthère, du lion, de l'hyène, du cerf, etc...

Tableau 6 : Matrice de l'évolution de certaines espèces terrestres.

	Phacochère	Biche	Singe	Lion	Panthère	Cerf
Passé	*** **	*** ***	**** ***	****	*** **	****
Présent	**** ****	***	****			
Futur	***** *****		**** ***			

La faune aquatique

Au niveau de la faune aquatique, les espèces que l'on rencontre aujourd'hui sont l'Ethmalose (Tialo), la Carpe (Fourou), le Mulet (Tambadiang), le Crocodile (Bambo), les Crabes (Gnancaro) et les Crevettes (Sipaa).

L'analyse de l'évolution des espèces aquatiques tout comme celle des espèces terrestres révèle une forte diminution des espèces existantes et la disparition d'au moins seize (16) espèces. Parmi les espèces disparues, on peut noter le trachynote, le brochet, le silure, l'hippopotame et le capitaine.

Selon les populations, les espèces sans écailles résistent moins que les autres et sont par conséquent celles qui disparaissent. D'après ces mêmes populations, la situation est telle que, certaines espèces

autrefois peu ou pas consommés sont aujourd'hui, très recherchés à cause de la disparition des espèces appréciées.

TABLEAU N° : SYNTHESE DES RESSOURCES FAUNIQUES

Zones	Zone 1 (Kamoya)	Zone 2 (Sonkocounda)	zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola
Faune Aquatique	Quelques espèces : Thialo, Sipaa, Fouro, Tambadinag		Inexistente	Inexistente
Faune Terrestre	Diversité de la faune : Oiseaux, Buffles, Biches, Lzpins, Singes, Serpents, Phacochères, Reptiles, Hyenes			
Observations				

LES CONTRAINTES

Les espèces terrestres souffrent des contraintes suivantes :

* La destruction des habitats écologiques par les feux de brousse et le déboisement des forêts qui entraînent la mort ou la migration d'un nombre important d'espèces.

* Le non respect des textes régissant la faune et la chasse qui entraînent l'extermination d'espèces rares protégés comme la biche. Cependant devant les autres contraintes la chasse apparaît comme mineure.

* Enfin, la disposition progressive des mares et des points d'eau à l'origine de la disparition de certaines espèces aquatiques (au moins 16) et la migration d'autres espèces vers des biotopes favorables à leur développement.

Concernant les espèces aquatiques, la contrainte majeure évoquée par les populations est la sursalinisation du Soungrougrou consécutive à la sécheresse, qui entraînent la disparition des espèces non halophiles. Corrélativement à la sursalinisation, la disparition de la mangrove hôtesse et pourvoyeuse de plancton pour beaucoup d'espèces est aussi une véritable catastrophe pour la faune aquatique.

LES HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS

Pour palier les contraintes liées à la faune, les solutions suivantes sont envisagées :

* La lutte contre les feux de brousse et la destruction des habitats écologiques.

* La multiplication des points d'eau et des zones d'abreuvement destinées à la faune.

* Par la sensibilisation et la surveillance, amener les populations à respecter les dispositions réglementaires et d'atténuer la pression exercée sur certaines espèces comme la biche par exemple.

S'agissant de la faune aquatique, la levée des contraintes passe par la lutte contre la salinisation du cours d'eau et la régénération de la mangrove, lieu d'habitat et pourvoyeuse de plancton.

Au total, le bilan diagnostic des ressources naturelles a montré une situation caractérisée d'une part par une diversité des ressources et d'autre part par une nette tendance à la régression mise en évidence par les multiples contraintes identifiées . Une telle situation est révélatrice de la nécessité de promouvoir une gestion durable des divers stocks en mettant en adéquation les potentialités du milieu et les besoins actuels exprimés et futurs.

III- LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Ils regroupent les systèmes agricoles, pastorales, sylvicole, la pêche et autres.

LE SYSTÈME AGRICOLE

Le potentiel de développement agricole de la communauté rurale de SANSAMBA est dépendant de la disponibilité des terres, des conditions climatiques, de la protection et de la conservation des sols.

Le système de production agricole est extensif. L'agriculture occupe la quasi totalité de la population et constitue l'activité économique principale des populations de la communauté rurale. Les principales spéculations sont : l'arachide, le mil, le riz, le maïs et le sorgho.

D'une zone à une autre on note un changement dans la prédominance des cultures : les cultures de rente (arachide) dans les zones de Kamoya, Sonkocounda et Sansamba et les cultures vivrières (riz, mil, maïs, etc.) dans la zone de Niassène Diola.

La rotation dépend de la disponibilité des terres. Dans le Sansamba, Kamoya et Niassène Diola elle est de : mil, arachide, jachère et à Sonkocounda la jachère a disparu du dispositif. Dans toute la CR les champs de case sont presque toujours en cultures céréalières (mil).

L'arboriculture fruitière (mangue, orange, citron ...) reste timide dans les zones de Sansamba et Sonkocounda alors qu'elle connaît aujourd'hui une expansion de plus en plus marquée dans les zones de Kamoya et surtout de Niassène Diola. Le rendement dépend de la qualité du sol et de la pluviométrie. Les rendements moyens obtenus en ces dernières années se présentent comme suit :

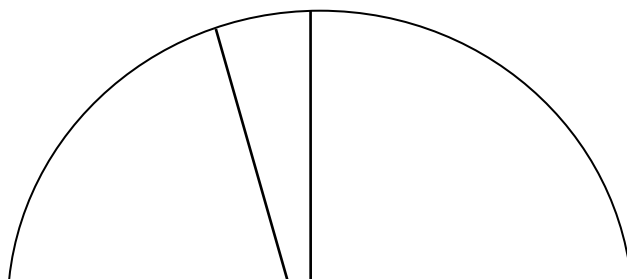
<i>Arachide</i>	900 à 1200 kg / ha
<i>Mil</i>	800 à 1000 kg / ha
<i>Riz</i>	900 à 1300 kg / ha
<i>Maïs</i>	900 à 1200 kg / ha
<i>Sorgho</i>	700 à 900 kg / ha

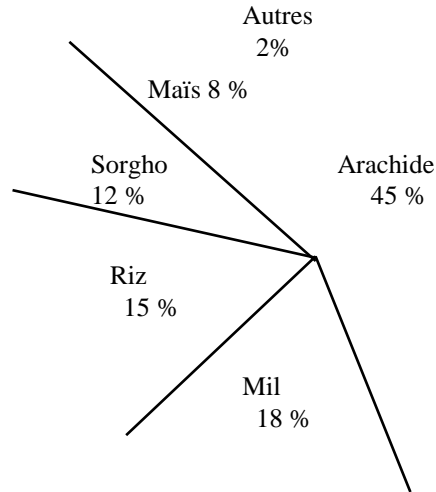
La production est dans l'ensemble marquée par une tendance globale à la baisse. Elle reste insuffisante en terme de satisfaction des besoins des populations. L'équipement agricole est insuffisant et vétuste. Les dernières machines neuves (semoirs, houes, souleveuses, charrettes...) datent d'avant 1980 (arrêt du programme agricole). L'essentiel des outils de production sont traditionnels. On note cependant une utilisation de plus en plus de charrues dans les zones de kamoya (71) et de Niassène Diola.

Le maraîchage est exclusivement effectuée par des femmes et les principales spéculations sont : la tomate, l'aubergine amère, l'oignon, l'oseille, le gombo, le piment... Le maraîchage occupe les femmes en saison sèche et améliore l'alimentation au niveau de la communauté rurale tout en générant des revenus non négligeables. On rencontre dans la CR trois types de sols (sols noirs, sols blancs et les sols rouges). Si les sols noirs sont plus prisés par les populations, ils restent cependant plus difficiles à travailler. Les principales contraintes du système sont : l'insuffisance et la vétuste du matériel agricole, les pertes de bonnes terres (rizière) dues à la salinisation et à la diminution de la pluviométrie.

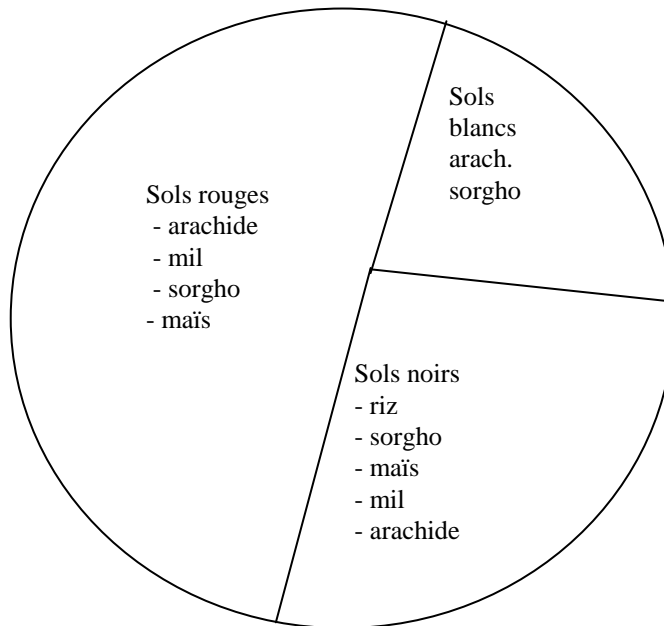
L'aménagement des rizières par la réalisation de digue, micro-barrages coupe d'une mise en place d'un système performant de crédit permettant le renouvellement et l'augmentation du matériel agricole, l'acquisition de semences sélectionnées et d'intrants est nécessaire.

OCCUPATION DES SPÉCULATIONS





OCCUPATION DES SOLS



LE SYSTEME PASTORAL

L'élevage est de type extensif et vient en seconde position après l'agriculture. Tous les agriculteurs sont presque des éleveurs. Les forêts classées et / ou protégées et les terres agricoles en friche soit plus de 20 000 ha constituent les principales zones de pâturage.

La composition et l'importance du cheptel varie d'une zone à une autre. Le dernier recensement de 1991 a donné :

<i>Bovins</i>	6131
<i>Ovins</i>	2213
<i>Caprins</i>	4534
<i>Asins</i>	296
<i>Équins</i>	48
<i>Porcins</i>	1062

La pratique de l'embouche est inconnue dans la CR. L'élevage des petits ruminants demeure prépondérant compte tenu de leur incidence dans l'équilibre des budgets familiaux (achats de vivres et surtout les différentes cérémonies locales et religieuses). Les vols de bétail, les problèmes pathologiques de destruction des pâturages par les feux de brousse et l'insuffisance des points d'eau sont les principales contraintes.

Les solutions des contraintes passent par une organisation des villageois en comité de vigilance et de surveillance, par la formation d'auxiliaire d'élevage et par la mise en place de pharmacies vétérinaires villageoises, l'aménagement des mares et la lutte contre la destruction des pâturages par les feux de brousse.

LE SYSTÈME FORESTIER

La superficie des forêts classées est de 13 810 ha soit 28,7 % de la communauté rurale. Le domaine protégé et les terres de culture en friche sont importants dans la CR de Sansamba. Toutes les strates (herbacée, arbustive et arborée) sont présentées et on observe une très grande diversité des lianes, arbres à buts multiples et de la faune sauvage.

Les produits de cueillette passe rapidement grâce aux mutations socio-économiques d'une activité d'usufruit à une autre lucrative pour les populations.

Le système sylvicole par le biais des produits de cueillette, la transformation d'huile de palme, de Fruits, de nété et l'exploitation de bois d'oeuvre procurent des revenus non négligeables aux populations de la communauté rurale.

Les principaux produits forestier sont :

les Fruits de Madd	<i>Saba senegalensis</i>
les Fruits de Néré	<i>Parkia biglobosa</i>
les Fruits de Baobab	<i>Adansonia</i>
les Fruits de Palmiers	<i>Elaeis guinneensis</i>
les Fruits et feuilles de rônier	
l'huile de palme et le "nététou"	

Les défrichements à la recherche de nouvelles terres de culture entraînant une diminution entre autres de l'habitat des animaux sauvages, l'assèchement des mares, l'exploitation abusive et incontrôlée des espèces de valeur :

- Ven *Pterocarpus érinacens*
- Dimb *Cordyla pinnata*
- Ir *Prosopis africana*

La fréquence des feux de brousse, l'insuffisance des activités de reboisement sont les principales contraintes. La sensibilisation des populations et une prise de conscience de celles-ci sur les méfaits des exploitations et des défrichement abusifs et les feux de brousse, les amener à la mise en place de comités de protection de l'environnement, la redynamisation et l'équipement des comités de lutte contre les feux de brousse doivent constituer les remèdes de ce système.

LA PÊCHE

La présence du Soungrougrou a permis aux populations des villages de Dioguère, Sonkocounda, Ampountoume, Bronkhouné et Kambouna de pratiquer la pêche et de satisfaire les besoins alimentaires quotidiens.

La salinisation devenant de plus en plus importante a réduit les 4/5 des espèces. Actuellement les espèces rencontrées sont :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| • Tialo | <i>Ethmalose</i> |
| • Fouro | <i>Carpes / tilapia</i> |
| • Tambadiang | <i>Mulet</i> |
| • Bamboo | <i>Crocodile</i> |

Le *Salan* et le *Sompato* sont présents à Sonkocounda et sont disparus à Dioghère. La disparition est accélérée par la pratique de la pêche (petits mailles et longs filets).

Une organisation des pêcheurs et des mesures de sauvegarde réglementaires (dimensionnement des mailles et des filets...) complétées par la réalisation de micro-barrages et de plantation d'arbres constituent les solutions aux différents problèmes.

LES AUTRES ACTIVITES

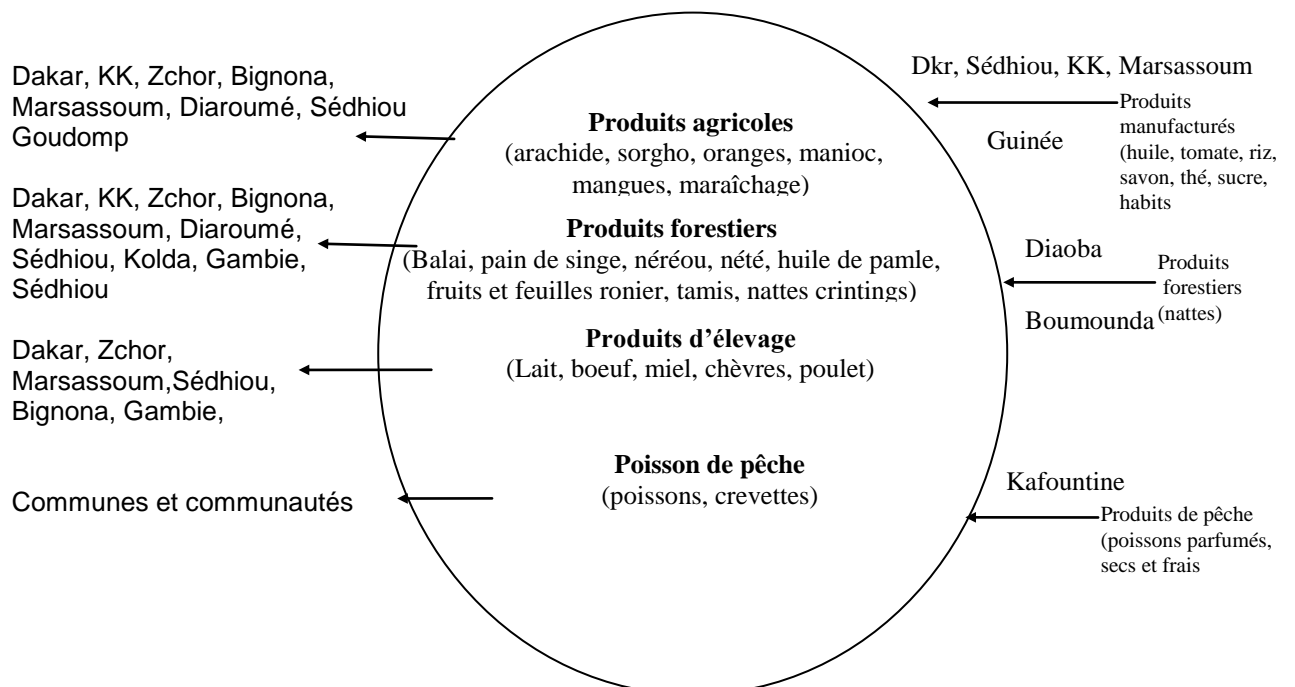
Il s'agit d'activités de seconde importance destinées à compenser les déficits de production des principaux systèmes. Elles concernent pour l'essentiel le commerce et l'Artisanat. Les produits commercialisés sont pour l'essentiel d'origine locale. Le manque d'organisation des acteurs, l'insuffisance des circuits de commercialisation et de marchés limitent le développement de ces activités. Le regroupement des activités et des producteurs, le désenclavement et la création de marchés hebdomadaires favoriseraient le développement de ces activités.

TABLEAU N° : SYNTHÈSE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Zones	zone 1 (Kamoya)	Zone 2 (Sonkocounda)	Zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola)
Agriculture	-Potentialité Humaine - Espace Disponible - Maitrise des techniques culturelles locales - Diversité des espèces cultivées avec : arachide, Mil, Sorgho, Riz, Maïs, Fonio, Sésame, Haricot, Manioc, Coton, Niébé, Maraîchage			
Elevage	- Disponibilité fourragère - Potentialité Humaine - Existence de zone de parcours du bétail - Cheptel composé de : Bovins, Ovins, Caprins, Asins, Volaille			
Foresterie Rurale	- Disponibilité des ressources humaines et de pépinières - Milieu favorable et existence de plusieurs variétés d'espèces locales d'accès faciles et rentabilisées - Existence de forêt classée			
Artisanat	- Disponibilité de la main d'oeuvre et de la matière première - les principaux produits sont : poterie, vannerie, etc...			
Commerce	- Existence de larges marchés potentiels et de produits locaux : des produits agricoles et maraichers, des produits de cueillette et d'artisanat			
Pêche	Stock de poissons limité	Stock de poissons non important	Néant	Néant
Chasse	Gibier pratiquement inexistant			

Observations	
--------------	--

Diagramme de flux de la communauté rurale de Sansamba



rurales et environnants

Gambie, Marsassoum, Dakar, ←
Bignona, Ziguinchor

Exode

Simacounda

CALENDRIER D'OCCUPATION DES FEMMES SAN

CALENDRIER D'OCCUPATION DES HOMMES ET DES JEUNES

DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE

Dans la perspective de la régionalisation et des collectivités locales, la gestion rationnelle des ressources naturelles constitue une des préoccupations majeures du gouvernement sénégalais. De plus en plus, on assiste à un rétrécissement et/ou à une dégradation sans précédent des écosystèmes.

Face à l'ampleur de ce phénomène causé par la sécheresse d'une part, l'aménagement hydro agricole inadéquat et la surexploitation des ressources naturelles d'autre part, la GRN s'inscrit sur la liste des priorités du gouvernement. A cet égard, des lois ont été votées, de multiples actions de lutte ont été entreprises, et un intérêt grandissant des organisations locales et ONG dans la GRN se manifeste.

Il s'agira de voir:

- comment les populations locales perçoivent-elles les lois juridiques.
- Est-ce ces lois sont en conformité avec les réalités sociologiques?
- Quels sont le rôle et le poids de ces institutions, organisation locale et ONG dans le GRN ?

I- PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Au Sénégal, le cadre juridique organisant la gestion des ressources naturelles repose sur des textes dont :

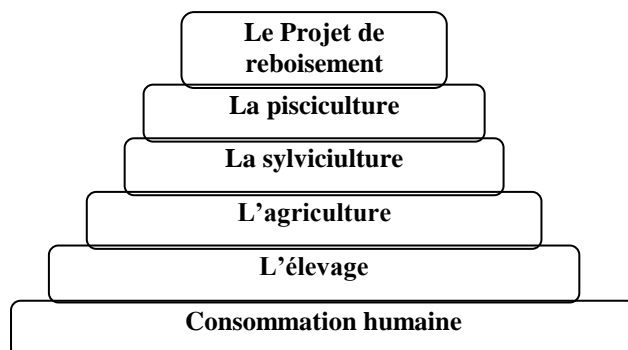
- la loi n° 64-46 du 17 Juin 1964 sur le domaine national ;
- la loi n° 93-06 de Février 1993 portant sur le nouveau code forestier ;
- la loi n° 81-13 du 4 Mars 1981 instituant le code de l'eau ;
- le décret 80-268 du 10 Mars 1980 portant organisation des parcours et fixant les conditions d'utilisation des pâturages ;
- la loi n° 72-25 du 19 Avril pour la gestion foncière.

Dans une perspective de gestion communautaire des ressources naturelles, il est donc intéressant d'examiner la perception des populations de ces lois dans la mesure où en théorie, la plupart de ces textes contiennent des dispositions abolissant le système traditionnel ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité.

LA PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DE L'EAU

Le code de l'eau pose le principe de la domanialité publique des eaux du pays et par conséquent attache à chaque utilisation une autorisation préalable de l'État, le principe de la protection qualitative des eaux, en l'occurrence de consommation.

Selon le code l'utilisation de l'eau se fait par ordre prioritaire comme l'atteste la pyramide suivante :



Le pyramide de priorisation de l'utilisation d'eau selon le code

Considérée comme étant un don de DIEU d'une part et comme la principale source de vie et de mort d'autre part, l'eau a perdu son caractère sacré avec l'avènement du code.

Les fonçages de puits motorisés, les forages doivent être gérés par des comités locaux dans une dynamique participative incluant toute la couche sociale en l'occurrence les femmes et les jeunes aidés par le Conseil Rural. Cependant cette démarche participative n'est pas bien appréciée par la population locale pour les raisons suivantes :

- problème de sensibilisation
- problème de moyens
- non connaissance ou connaissances limités des textes.

LA PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION FONCIÈRE

L'acquisition des terres se faisait de père en fils et l'aîné de chaque famille en assurait la gestion. Depuis l'avènement des communautés rurales en 1972, le pouvoir foncier est délégué aujourd'hui aux conseillers ruraux qui décident de l'affectation et de la désaffectation des terres au profil des membres de la Communauté Rurale. Décret 72. 1288 du 27 - 10 - 72 modifié par les décret 80. 1051 du 17 - 10 - 80 et 86 . 445 du 10 - 4 - 86 portant affectation et désaffectation des terres du domaine national. Il s'agit là d'un droit d'usage conditionné par la capacité du bénéficiaire d'assurer lui-même la mise en valeur correcte de la terre qui lui est affecté et ce droit peut être retiré en cas de non respect.

Le droit peut se transmettre par l'héritage selon, les usages de la coutume, mais ne peut être amodié (fermage, cession, mise en gage...). Cependant malgré ces dispositions législatives et réglementaires, la gestion traditionnelle des terres demeure une pratique courante dans le terroir.

Dans la communauté de Sansamba, il existe des comités de sages composés de notables autour du chef de village qui gèrent et règlent les rares litiges fonciers. Le conseil rural n'est saisi qu'en cas de force majeure. Quant aux lois sur le domaine national, les populations locales sont totalement contre. Certains l'appellent "*Le Diakhassé national*".

Sur les 200 villageois enquêtés :

- 176 ont entendu parlé de la loi
- 114 l'ignorent
- 70 % ont entendu parler de ces lois mais ne les connaissent pas
- 90 % des enquêtes rejettent cette loi.

Dans la communauté elle n'a presque jamais été appliquée. Selon les populations elle est "injuste", « anormale » et elle est « susceptible d'engendrer des conflits ». A Kambounda par exemple « la terre reste une propriété privée des lamans. Le droit de propriété semble être le droit de feux et de hache. Les pouvoirs des lamans demeurent toujours, à savoir l'affectation et la désaffectation des terres et le règlement des conflits fonciers se fait au niveau du chef du village ».

LA PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DE LA FORET

Le nouveau code forestier qui organise la gestion de la forêt, en supprimant l'ancien code de 1965 introduit de nouvelles dispositions avec innovation majeure la reconnaissance du droit de propriété aux populations. Cependant le nouveau code forestier est méconnu dans les populations locales qui contiennent à considérer la forêt comme "n'appartenant à personne" et l'agent forestier comme un "gendarme".

Dans la communauté rurale de Sansamba, l'exploitation du bois se fait clandestinement. La majeure partie de la population ignore les opportunités ouvertes par le nouveau code forestier et trouve injuste cependant "l'interdiction de cultiver les terres fertiles des forêts classées"

LA PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DES PÂTURAGES

Les pâturages restent très abondants dans la communauté. Les zones de pâturage et de couloirs de passage étaient à proximité du village où se trouvaient les champs. Néanmoins la gestion des pâturages entraînait des conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de la divagation du bétail. Seulement ces conflits étaient et restent toujours réglés à l'amiable autour du chef de village.

Le président du conseil rural est rarement saisi. Par ailleurs, on note une certaine organisation dans certains villages de la communauté avec création de comité de surveillance. Ce comité contrôle les dégâts occasionnés par les animaux et souvent une amende de 1000 FCFA par tête est fixée.

I. 5 PERCEPTION LOCALE DU CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DE LA FAUNE

La faune terrestre et la faune aquatique étaient abondantes et diversifiées. La majorité de la population s'adonnait à la chasse et à la pêche.

En matière de pêche, les pêcheurs opéraient des choix dans leurs prises. Les zones de reproduction étaient évitées. La pêche aujourd'hui porte sur des espèces autrefois mal appréciées et avec des moyens prohibés.

Aujourd'hui la loi s'oppose totalement à cette pratique. Malgré la connaissance de ces lois, certaines personnes continuent à pratiquer clandestinement la chasse. L'ensemble des espèces rencontrées mis à part des phacochères sont en voie de disparitions.

Pour protéger leur récolte, la population organise très souvent des "*battues*" non autorisées. En somme, il semble y avoir un déphasage dans les perceptions qu'ont d'une part les populations et de l'autre les lois juridiques sur la gestion des ressources naturelles. L'effort de réglementation de la GRN n'a pas tenu en considération les réalités sociales (CF. Tableau suivant) :

Cadre juridique	Potentialités	Contraintes	Solutions
Code forestier Code de l'eau Code de la chasse La domaine national Décret portant organisation des pâturages	Variétés des textes Multitude de séminaires et ateliers Documentation abondante	- Contradiction dans les textes - Méconnaissance ou ignorance des textes par les principaux concernés - Difficulté d'application - Non association des populations à l'élaboration des textes	- Révision des textes - Formation et encadrement des populations - IEC sur les textes - Association des populations dans l'élaboration des textes

II LE RÔLE ET LE POIDS DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS DANS LA GRN

Dans la perspective de l'exécution du plan d'aménagement des terroirs. Il est indispensable de savoir les tenants et les aboutissants qui peuvent influencer la gestion. A cet égard, notons que les acteurs sont souvent multiples et variés. Ils manquent de cohérence, de moyens matériels et financiers dans l'exécution de leurs actions.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Les structures étatiques concernées sont :

La sous-préfecture

Dans l'arrondissement et du point de vue des textes réglementaires, le sous-préfet est le délégué du Président de la République et le représentant de l'assemblée des ministres . A ce titre, il est le représentant du ministre qui a eu en charge la gestion des ressources naturelles. Au niveau local il participe pleinement à toutes les actions concernant les ressources naturelles. En effet, dans sa mission première, le sous préfet avait pour rôle d'impulser toutes les actions entrant dans le cadre de développement des communautés rurales en association parfaite avec le Conseil Rural, les populations, les groupements et associations. Il joue aussi un rôle positif dans la gestion des conflits.

Très souvent il appuie les groupements de Promotion Féminine et les comités dans la sensibilisation et la lutte contre les feux de brousse. Son intervention est souvent facilitée par les techniciens du CERP placés sous son autorité.

Le CERP

Il joue un rôle important dans la gestion des ressources naturelles. Il regroupe :

- 1 ATA (*Agent de Technicien Agriculture*)
- 1 ATEF (*Agent de Technicien Eaux et Forêts*)
- 1 ATE (*Agent de Technicien Elevage*)
- 1 MEFR (*Monitrice d'Économie Rurale*)

Avec ses différents techniciens, il est chargé d'appuyer les populations locales dans toutes les actions de développement. Ces dernières sont orientées en partie vers la restauration et la préservation des sols, l'installation de retenues d'eaux, la lutte avec les moyens locaux contre la salinisation, la protection des végétaux, la sélection des semences et le respect des techniques culturelles. A cela, il s'y ajoute les mesures contre les coupes abusives, l'organisation des GDF et le développement de toutes les actions féminines.

Les agents du CERP exercent des activités multiples dans le domaine de la GRN. Cependant les populations sous estiment les efforts déployés dans la communauté rurale.

De ce fait , les populations attendent un encadrement plus rapproché plus efficace du CERP.

Le Chef de village

Il est considéré comme le représentant de l'organisation administrative au Sénégal. Grâce à son titre de chef suprême au sein du village, il est chargé de présider toutes les manifestations qui s'y déroulent. Par ailleurs, il joue un rôle capital dans la gestion des ressources naturelles où il est souvent interpellé en cas de conflits dans son village. Il fait l'objet d'une consultation pour toute action relative à une gestion de plus en plus durable des ressources naturelles telles que la création d'un parcours de bétail, d'une campagne de reboisement, de l'affectation ou désaffectation des terres.

En effet dans certains villages, les chefs de village ont été à l'origine des initiatives des campagnes de reboisement en rôniers, anacardiens etc... Les chefs de village de Sansamba et Kamoya ont même crée des comités de lutte et de reboisement. Pour protéger la forêt et l'exploitation du bois, ils utilisent le « Kankouran » comme moyen d'intimidation et de dissuasion. En matière de conflits entre agriculteurs et éleveurs surtout, il est la première autorité saisie. Il joue un rôle de conciliateur en s'appuyant sur les notables du village. Si les conflits s'avèrent litigieux le Président du Conseil Rural est saisi (cf. tableau).

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES CONFLITS CRS

	Types de conflits et causes	Règlements	Appréciations recommandations
Éleveurs contre éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence au niveau des pâturages - Coupe de cordes des animaux attachés 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil des sages présidé par le chef de village - A l'amabilité devant le conseil des sages 	<ul style="list-style-type: none"> - Les décisions prises sont toujours respectées - Les décisions prises par le conseil sont toujours respectées par les différentes parties

Éleveurs contre agriculteurs	- Divagation du bétail dans les champs de culture - Utilisation des parcours de bétail	- A l'amabilité devant le conseil des sages et le Conseil Rural	- Décisions toujours respectées par les intéressés - Création des comités de règlement des conflits et amende 1000 F CFA/tête
Agriculteurs contre agriculteurs	Limites des champs Prêts de champs	- A l'amabilité devant le conseil des sages	- Les décisions prises par le conseil sont toujours respectées par les différentes parties - Délimitation des champs et vulgarisation - Adaptation de la loi sur le domaine national

Le Conseil Rural

C'est une institution chargée d'encourager la population locale à s'investir efficacement dans la gestion durable des ressources naturelles, mais aussi de véhiculer les informations envers les instances supérieures. Par ailleurs, notons que le rôle du Conseil Rural dans la GRN est incontournable dans le cadre de ce diagnostic et ceci dans la perspective de décentralisation territoriale avec les collectivités locales. Ce qui une fois de plus instaure une reconnaissance à la communauté rurale de vastes compétences qui tournent autour de 9 points dont l'un s'investit dans la GRN à savoir « la gestion de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ». Cependant à l'exception des droits de pêche dont les modalités d'exercice tout droit d'usage pouvant s'exercer à l'intérieur du terroir.***

Il s'agit de :

- lutter contre la pratique des feux de brousse et l'exploitation de la forêt ;
- protéger et de lutter contre les déprédateurs ;
- créer, installer des parcours destinés au bétail cueillette et coupes de bois ;
- aménager et exploiter des produits végétaux ;
- mettre en place des modalités d'accès et d'utilisation des points d'eaux de toute nature.

TABLEAU N° : SYNTHÈSE DU CADRE INSTITUTIONNEL

zones	Zone 1 (Kamoya)	Zone 2 (Sonkocounda)	zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola)
Structures : S/P - CR - CERP - Chef de Village				
Observations				

III LE CADRE ORGANISATIONNEL

L'examen des différents diagrammes de venn et des cartes sociales montre que dans la communauté rurale de Sansamba, les organisations villageoises sont nombreuses et variées. Leur existence et leur diversité témoignent de la détermination qu'ont les villageois pour dépasser et lutter contre les Difficultés nées de la crise économique et de la sécheresse.

Au niveau de ces organisations, nous retiendrons, le CGRN, les comités de gestion des forages, de moulin, des pépinières, de reboisement et de lutte contre les feux de brousse, les GIE, les GPF, les ASC, les groupements de jeunes, les regroupements traditionnels.

Qu'en est-il de leur relation et de leur rôle dans les gestion des ressources naturelles?

le comité de gestion des ressources naturelles

L'objectif du projet de gestion communautaire des ressources naturelles est "d'accroître la participation des communautés locales dans l'identification, la planification, l'exploitation, la protection

et une conservation durable des ressources naturelles conformément à l'esprit de décentralisation et aux enjeux du développement durable". A cet égard, le projet s'appuie sur le CGRN démocratiquement élu au sein de la communauté rurale.

Il est composé de représentants du CR, des ONG, de groupements et d'associations villageoises pour assurer une représentation et une participation effective de la communauté rurale dans le sens du processus de prise de décision. Cette dynamique participative explique le rôle primordial que joue le CGRN dans la phase du diagnostic de l'état des ressources naturelles et sa mission d'exécution du plan d'aménagement et de gestion des terroirs issu du diagnostic.

Dans sa démarche, le CGRN doit travailler en étroite collaboration avec la sous préfecture, le CERP, le conseil rural et surtout la population locale qu'il doit incessamment informer et impliquer.

Cependant, un certain nombre de problèmes se pose :

- entre la population et le comité : les populations n'arrivent pas à dissocier les objectifs intrinsèques du comité de gestion et leur appartenance politique

- certains membres des comités ignorent l'approche du PGCRN et le rôle qu'ils doivent jouer dans le comité

Dés lors il y a lieu de mener des campagnes répétitives de sensibilisation et d'information menées auprès d'eux afin qu'ils parviennent à comprendre la philosophie du projet qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat efficace pour le développement durable et rentable des collectivités locales.

Les comités de gestion des forages

Les comités de gestion des forages de la communauté rurale de Sansamba ont été installés en 1993 grâce à la coopération Italienne par l'intermédiaire du PRIMOCA. La communauté rurale dispose de 3 forages dont 1 fonctionnel.

L'organisation

Les comités de gestion sont composés de 9 à 12 membres répartis comme suit :

- 1 Président
- 1 Vice-président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 1 trésorier adjoint
- 2 Commissaires au compte
- 1 Responsable borne fontaine
- 1 responsable des réseaux de canalisation
- 3 membres

La source de financement

Les recettes de la cotisation des populations constituent la principale source de financement des comités. la cotisation est fixée à 50 F /pers /mois. Ce taux est aussi valable pour le bétail. Toutefois, les recettes de ces cotisations sont destinées à l'achat du carburant et de Gasoil, au paiement du conducteur et au fonctionnement du forage.

En cas de panne ou d'achat de tuyaux, c'est le comité qui s'en charge. Par contre le non respect des cotisation agit sur la faiblesse des recettes, de ce fait, ils sont souvent déficitaires(cf. tableau).

Tableau de synthèse des potentialités, contraintes et solutions des comités de gestion des forages

Structure	Potentialités	Contraintes	Solutions
Comité de forage	<ul style="list-style-type: none"> - 3 forages dont 1 non fonctionnel - 4 bornes fontaines Ressources humaines - Disponibilité en eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance bornes fontaines - Non respect des délais de paiement - Manque de formation en gestion - Problème de conducteurs qualifiés (pour les autres forages, les entretiens ont révélé que le non fonctionnement est du en manque de conducteurs qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication de bornes fontaines et pointes d'eau par la construction d'abreuvoir - Sensibilisation de la population - Formation de conducteurs qualifiés - IEC des comités

LES COMITES DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

D'après les investigations, la communauté rurale de Sansamba dispose de 24 comités de reboisement et de lutte contre les feux de brousse. Chaque village a son propre comité. L'objectif majeur de ces comités est de veiller à la protection de la forêt contre les feux de brousse et les coupes abusives d'arbres.

Durant les années 1985, les comités ont eu à bénéficier de l'encadrement du PPFS (projet de protection des forêts du sud). Il avait équipé les comités en matériels d'intervention, faisait des dons de vivre PAM à la population. Cependant depuis son départ en 1989, on note une lassitude de la part des comités. S'agissant du reboisement et des pépinières, ils se font à titre individuel et/ où par famille, ou par groupes de jeunes et de femmes.

Les espèces les plus reboisées sont les eucalyptus, les anacardiens, les rôniers etc... et autres arbres fruitiers (mangues, orange, citron, papaye). Cependant malgré ses potentialités les comités ont dégagé à un certain nombre de problèmes et de solutions (cf. tableau)

Potentialités	Contraintes	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> * Ressources humaines *Disponibilité de pépinières 	<ul style="list-style-type: none"> * Manque de dynamisme * Vétuste des matériels d'intervention *Encadrement et formation (recyclage) * Manque de matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> * redynamisation et sensibilisation des Comités * Octroi matériel * Recyclage et formations des membres

LES GROUPEMENTS D'INTERETS ÉCONOMIQUES

Ils ne sont pas très développés dans la communauté rurale, et peu d'entre eux ont été reconnus à Sansamba. Avec les GIE, les relations se sont focalisées sur le crédit pour permettre aux bénéficiaires de s'adonner à des activités lucratives comme le petit commerce des produits issus de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et du maraîchage.

Dans la Communauté Rurale, l'organisation, les contraintes et solutions des GIE équivalent à celles des GPF. Nous allons voir ce qu'il en est de ces GPF.

LES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE

Devant l'impérieuse nécessité de sauvegarder les systèmes entretenant la vie, du maintien du processus écologique essentiels et de la biodiversité, les femmes n'ont pas été en reste pour relever le défi du développement durable. En effet, on note une prolifération de groupements et d'associations féminines résultant d'un esprit de solidarité et d'entente.

La plupart de ces groupements ont un seul et même objectif à savoir : création d'un réseau de solidarité pour renforcer les liens de fraternité et accéder aux financements qui leur permettront de mener à bien les activités de développement.

A cet égard, les spécialités du développement communautaire en sont conscients. Les femmes constituent un groupe cible incontournable raison pour laquelle ils favorisent et appuient la transformation de "Mbotay" en GPF. Dans la communauté rurale de Sansamba malheureusement 3 groupements seulement sont fédérés : il s'agit de celui de Bantagnima, de Niassène Diola et de Dandone.

Néanmoins tous les groupements fédérés et non fédérés sont conscients de la nécessité d'améliorer les systèmes de gestion des ressources naturelles. A côté des groupements adhérents à la fédération nationale, il y a 22 autres adhérents à la FECAPS.

Les activités

Les initiatives prises par les femmes sont multiples et variées. Elles témoignent de la détermination et de l'ambition des femmes.

Ces initiatives tournent autour des activités suivantes :

- * champs collectifs
- * le riziculture
- * le maraîchage
- * les prestations de service
- * l'embouche ovine
- * l'extraction de l'huile de palme et l'huile à base de noix de palme

A ces activités, s'ajoutent celles qui sont individuelles à savoir : le pilage de mil et de riz, le ramassage de bois mort, le puisage d'eau, la participation aux travaux champêtres. En effet, l'analyse des calendriers saisonniers et journaliers montrent que les femmes sont très occupées pendant toute l'année excepté le mois de janvier. Dès les premiers chants de coqs, les femmes se lèvent, préparent leur déjeuner, se rendent aux rizières "Faro " sous le soleil jusqu'au crépuscule. Leur déjeuner leur est apporté par les enfants si elles ne reviennent pas allaiter et repartir.

Dans les rizières, les travaux effectués s'échelonnent comme suit :

- préparation du sol
- semis
- 1er sarclage
- démariage
- 2eme sarclage
- 3eme sarclage
- repos (d'autres activités sont effectuées durant ces périodes à savoir le maraîchage, le reboisement, corvée d'eau, production du miel, du citron, de l'huile de palme, travaux domestiques.)
- récolte
- binage
- commercialisation des produits des récoltes

Le diagnostic a révélé que les femmes sont plus portées par la riziculture, l'exploitation d'huile de palme et le maraîchage. Cependant, les moyens ne suivent pas leurs ambitions. Elles sont très limitées dans leurs actions et aucune action d'envergure n'est réalisée en l'absence d'appui, d'encadrement et de financement.

Les sources de financement

La majorité des groupements se heurtent à des problèmes financiers. Leurs revenus proviennent généralement de la commercialisation de certains produits du maraîchage, de l'huile de palme de quelques variétés céréalières et des prestations de service. S'y ajoute la cotisation mensuelle qui varie de 100 F à 500 F /femmes/mois et les prêts contractés auprès des ONG ou particuliers.

En ce qui concerne le mode d'acquisition des revenus, le remboursement pose problème car après la vente, les groupements se heurtent à un déficit financier. Ainsi, les femmes sont obligées de cotiser entre elles pour pouvoir rembourser les sommes allouées et les taxes.

Le diagnostic de leur situation a permis aux femmes de sortir un certain nombre de problèmes et de solutions que nous synthétisons dans le tableau ci-dessus :

Synthèse des potentialités, contraintes et solutions des GPF de la communauté rurale de Sansamba

Potentialités	Contraintes	Solutions
Ressources humaines - Disponibilité des terres - Motivation et dynamisme des femmes	- calendrier trop chargé - érosion éolienne et hydrique - manque de moyens et de matériels agricoles - ensablement des rizières - manque de formation et d'encadrement - acidification des rizières - salinisation - problèmes d'écoulement des produits - équipements communautaires	- motoculture - matériel agricole - accès au crédit - - IEC et encadrement GRN - Circuits commerciaux - moulin à mil et riz matériel - Alphabétisation fonctionnelle - matériel teinture et couture - centre social - digue de retenue d'eau - digue anti-sel

« Tolé Cafo » ou Mbotay

De plus en plus en milieu rural mandingue, se créent des organisations de femmes connues sous le nom de "Tolé cafo". Le mot "Tolé" en mandingue traduit l'idée de déficience mentale, de débile par opposition au "Wolo" qui lui jouit de toutes ses facultés mentales et mieux est futé. Le mot "Wolo" signifie la "perdrix" symbole de l'intelligence.

Les femmes du "tolé cafo" se considèrent comme diminuées, handicapées par rapport aux autres femmes de la société. Ils ont été créés par les femmes "dimbaya" c'est à dire stérile ou dont les enfants meurent après la naissance ou celles qui ont un nombre réduit d'enfants. Celles-ci se réunissaient pour s'occuper (travailler ou se divertir). Aujourd'hui, ce sont les "tolé cafo" qui animent les cérémonies (mariages, baptêmes...) par des comédies, de danses... Elles ne se gênent pas à exercer toute activité ou tout travail jugé avilissant par la société comme l'assainissement du village, préparation de repas lors des cérémonies ou de servir de main-d'oeuvre agricole. Pour toutes ces activités, elles ne réclament pas de rétribution. Celle-ci est laissée à l'appréciation du demandeur.

Les "Tolé cafo" de la Communauté Rurale de Sansamba ont été créés dans les années 1990. Ils regroupent plus d'une soixantaine de femmes dans chaque village, unies dans le but de trouver des activités génératrices de revenus qui permettront ultérieurement de financer de petits projets. Elles désignent un homme choisi par le groupe comme étant leur « père » et sa femme leur « mère ». Leurs activités sont la culture du riz et de mil. Les produits de la récolte sont vendus en période de soudure où les greniers commencent à se vider. Cet argent est versé dans la caisse du groupe.

Contraintes

Comme la plupart des groupements, ces mbotay sont confrontés à des Difficultés comme :

- Manque de matériel pour faire du maraîchage. L'absence de parcours constitue un obstacle à l'initiation du maraîchage. le bétail broute les feuilles des légumes.
- La salinisation qui réduit les rendements
- Corvée de pilage du mil
- Manque de formation et d'encadrement en GRN

Solutions

- Mise en place de fils barbelé pour protéger le jardin contre l'accès du bétail
- Construction de digue pour réduire l'effet du sel

- Formation et encadrement
- Moulin à mil pour réduire les corvées de pilage.

Pour une bonne gestion des ressources naturelles, le projet doit prendre en compte ces groupements qui du reste sont très ambitieux.

LES GROUPEMENTS DES JEUNES

Ces groupements de jeunes sont dans la plupart du temps constitués en foyer ou association culturelle. Dans la communauté rurale de Sansamba les groupements des jeunes sont moins ambitieux et moins dynamiques que ceux des femmes. Les jeunes contribuent partiellement dans les activités de gestion des ressources naturelles. Ils sont en général tournés vers les activités sportives (football) et culturelles (théâtres).

Toutefois en marge de celle-ci, certaines ASC comme celle de Niassène Diola s'investissent dans la gestion des ressources naturelles en organisant des campagnes de reboisement, de lutte contre l'érosion en se faisant représenter au niveau des autres comités de lutte.

Pour la plupart, ces associations ont au delà de leurs rapports amicaux, des relations de travail. Il arrive par exemple que les groupements des hommes fassent appel aux ASC pour les travaux et vice versa. Au niveau externe, il existe des relations avec les projets de développement et les ONG interviennent dans l'arrondissement. Dans la mise en oeuvre de leurs activités, ces groupement malgré leur dynamisme et leur ambition rencontrent beaucoup de Difficultés liées notamment au manque de moyens matériels et financiers.

Sur le plan administratif, les Difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des récépissés ne leur permettent pas de solliciter l'appui des ONG et des bailleurs de fonds.

TABLEAU N° SYNTHÈSE DU CADRE ORGANISATIONNEL

Zones	Zone 1 (Kamoya)	Zone 2 (Sonkocounda)	Zone 3 (Sansamba)	Zone 4 (Niassène Diola)
CGRN	présent dans toute la Communauté Rurale			
Comité de Gestion des Forages	Un comité de gestion		Un comité de gestion	Un comité de gestion
Comité de Lutte contre les Feux de Brousse	Tous les 24 villages de la Communauté Rurale de Sansamba sont concernés			
Groupements de Jeunes et GPF	ASC - GPF - « MBOTAY »			
Associations et Organisations	AJAC - AFVP - Ressortissants à DAKAR - ODCAV - CNCAS			
Projets	PGCRN - PRIMOCA - FENU - FECAPS - GRDR - PPFS - PROGES			
Observations				

Tableau synthèse des contraintes et solutions des groupements des jeunes

Contraintes	Solutions
* Équipements sportifs	- Octroi d'équipements sportifs
* Matériels et équipements des foyers	- Octroi de matériels et équipements des foyers et/ou maison des jeunes
* L'exode rural	- Création d'emploi
* Manque d'encadrement	- IEC et sensibilisation
* Manque de motivation	

Les jeunes doivent être sensibilisés davantage. Ils doivent dans le cadre de la collectivité locale intégrés toutes les instances de décision notamment les conseil ruraux pour participer aux différentes prises de décision parce que toute action qui se veut durable doit nécessairement les intégrer.

LES DAHIRAS

Ce sont des associations qui s'occupent principalement de la religion. Leur objectif est de permettre aux talibés d'effectuer des ziarras annuelles au cours de laquelle ils remettent leur produit et contribution volontaire aux différents khalifes. Ils contribuent partiellement à la gestion des ressources naturelles en se faisant représenter au niveau des différents comités de lutte.

ASSOCIATIONS EXTERNES ET/OU ONG

L'analyse des diagrammes de Venn montre qu'il existe de nombreuses ONG et/ où des associations externes qui interviennent dans la communauté rurale. Ces ONG et associations externes sont pleinement engagées aux côtés du gouvernement sénégalais dans la gestion des ressources.

Parmi celles-ci on peut citer :

- L'AJAC (Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance) 1985 :

Elle est l'une des plus importantes associations qui interviennent dans la communauté rurale. Elle prête régulièrement de l'argent aux différentes structures internes du village (Dahira), GPF etc... En outre, elle appuie beaucoup de groupements dans les domaines agricoles, pastorales : création banque de céréale (mil) et de la distribution du mil pendant la période de soudure.

- AFVP (Association Française des Volontaires du progrès) :

Cette association intervient dans la construction des digues anti-sel, des barrages de rétention de l'eau et dans les fonçages de puits.

- PRIMOCA (Projet Intégré de la Moyenne Casamance) :

Il intervient surtout dans les fonçages de puits, les constructions des digues anti-sel

- FECAPS (Fédération Communautaire des Agro-pasteurs) :

C'est vers elle que convergent les productions de lait et de miel de la communauté rurale. Dans certaines localités, elle assure l'alphabétisation en langue locale et la formation des femmes et des jeunes.

- FENU (Fond Européen des Nations Unies)

Il a beaucoup intervenu au niveau des GPF de la communauté rurale dans le cadre de l'allègement des travaux de la femme par l'installation des moulins à mil, des décortiqueuses à riz, la construction des infrastructures sanitaires (case de santé et des auxiliaires en planification familiale).

-SODEFITEX(Société de Développement des Fibres Textile)

Elle intervient dans la zone surtout pour la distribution des semences de coton.

-SONACOS(Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal)

Elle intervient dans la distribution de semences et l'installation de seccos

Conclusion et recommandation

D'un constat de la situation sur la GRN, les réflexions ont tenté de cerner les causes avant de proposer des solutions. Tout ceci devant aboutir à une élaboration du PAGT avec les populations locales.

La dynamique organisationnelle et institutionnelle de la communauté rurale de Sansamba décèle des insuffisances qui nécessitent d'être prises en compte pour une gestion durable des ressources naturelles.

Pour ce qui concerne le cadre juridique, l'État, avait entrepris plusieurs actions de lutte. Cependant les résultats sont modestes, les lois sur la gestion des ressources naturelles sont mal connues, mal appréciées, mal comprises.

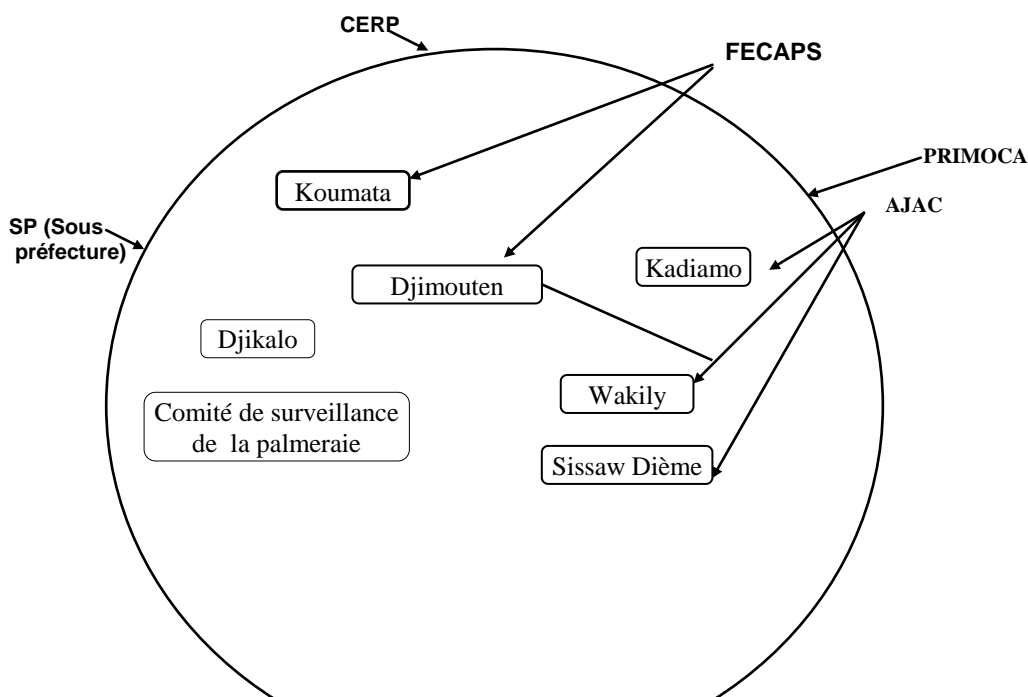
Les organisations externes et ONG agissent de manière dispersée et cloisonnée. Les organisations locales en particulier les comités de lutte malgré leur potentialité en ressource humaine, leur ambition et initiative de développement rencontrent des Difficultés financières et matérielles pour la réalisation de leurs actions.

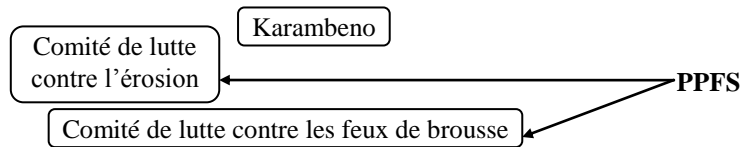
Dans la réalité, les activités de groupement, d'association et de comité sont largement en deçà de leur ambition. Mais ils constituent de vrais acteurs de développement économique de vrais vecteurs pour la gestion des ressources naturelles.

Donc, la prise en compte des populations mais surtout des groupements de jeunes et de femmes comme composantes du développement durable doit être nécessairement amener le projet à :

- inclure dans les programmes concernant la GR, les femmes et les jeunes pour déterminer leur part dans la prise de décision.
- faciliter l'accès au crédit aux femmes
- renforcer la formation et l'information au niveau des femmes pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles afin de pérenniser le projet
- structurer et formaliser les associations, GIE ;
- revoir les comités de gestion ;
- former et alphabétiser les membres du comité de gestion
- favoriser les échanges entre les structures externes et ONG qui interviennent dans la zone afin d'harmoniser leur intervention.

Diagramme de Venn Niassène Diola





- AJAC : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance
- PRIMOCA : Projet Intégré de la Moyenne Casamance
- AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
- PPFS : Projet des Protection des Forêts du Sud
- SODEFITEX: Société de Développement des Fibres textiles
- SONACOS: Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

Diagramme de Venn de Kamoya

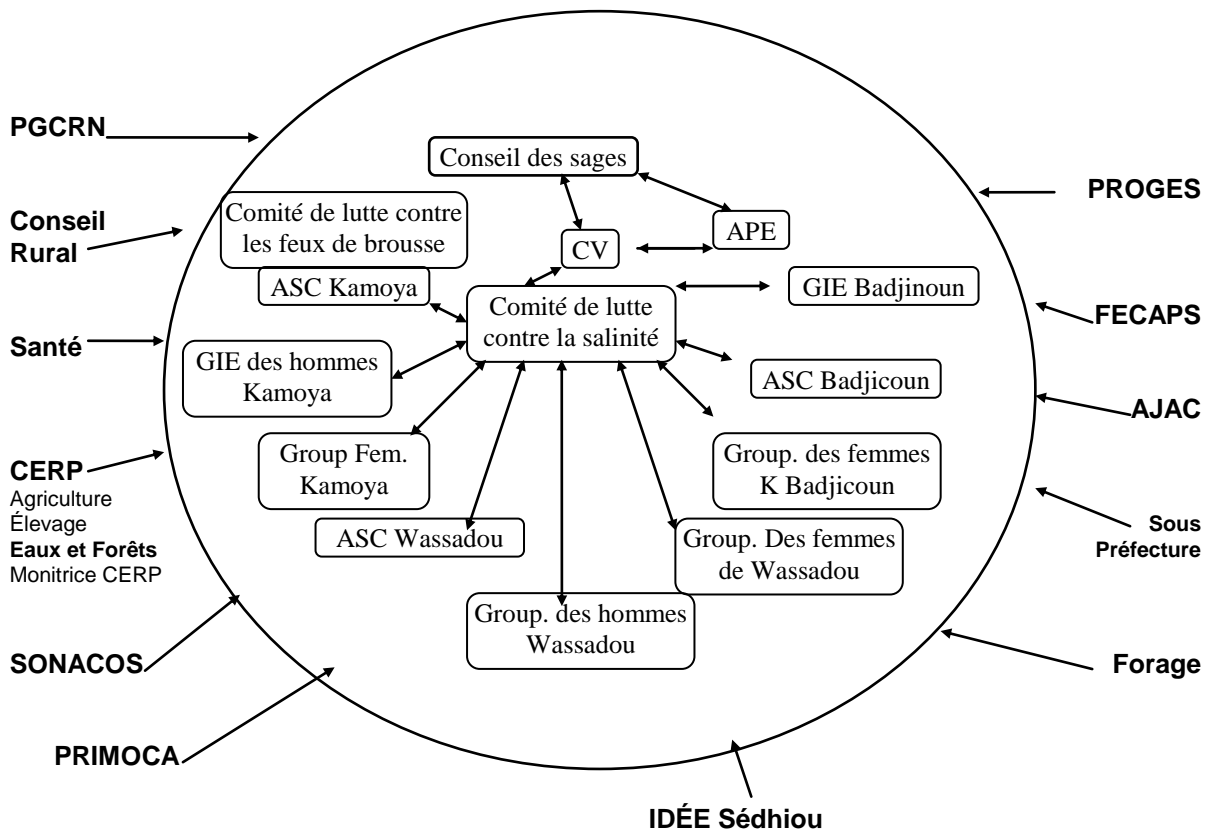
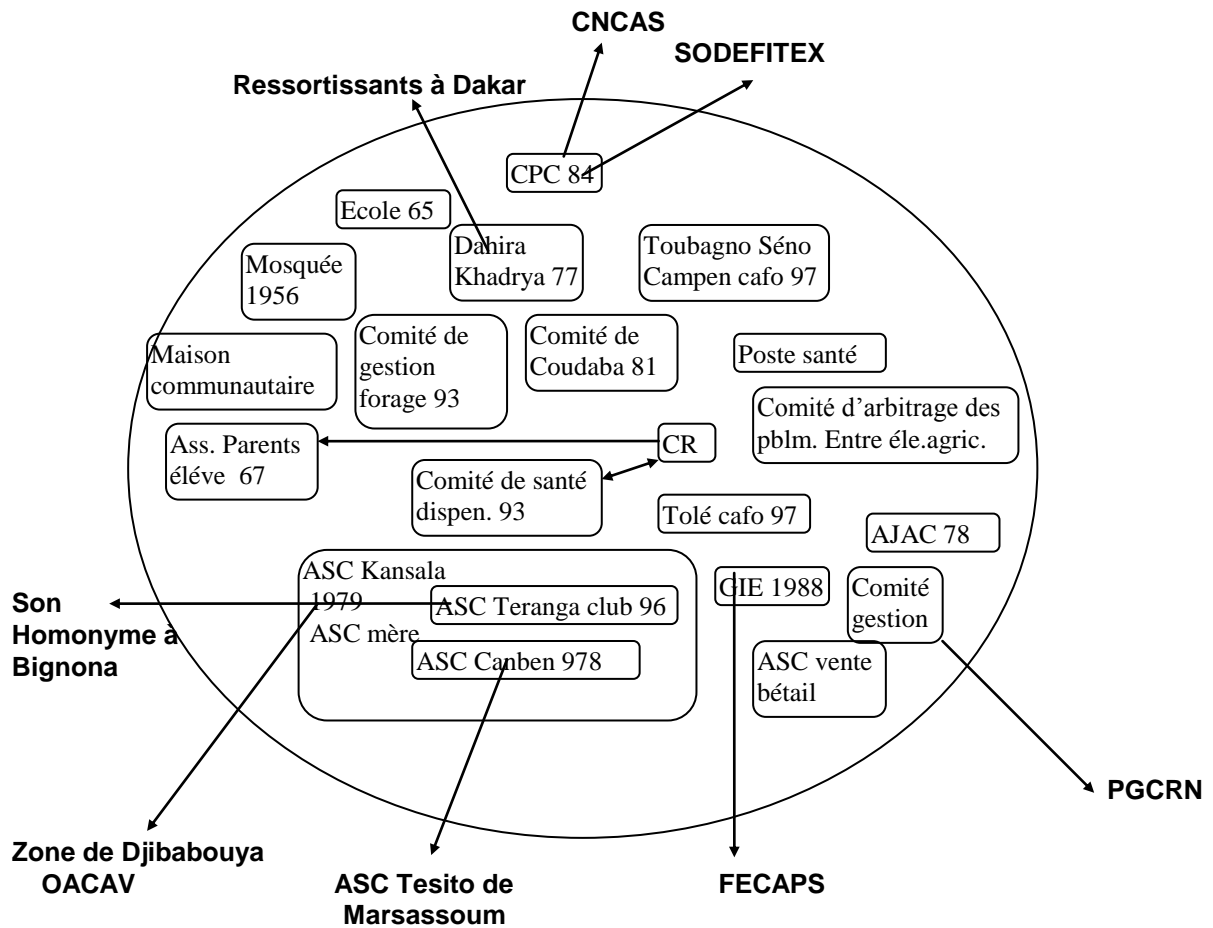


Diagramme de venn de Sansamba



villages	Structures	Création	Adhérents	Objectifs	Activités	Rôle dans la GRN	Rapport avec l'extérieur	Source de financement	Contraintes	Solutions
Kamounda	GP Rokinding Djité	1977	12	- solidarité - agriculture	- riziculture - culture d'arachide	- lutte contre la pauvreté	-		salinisation	- digue de - digue anti-sel
Sonkocounda	GPF II	1996	13	solidarité	- champs de mil - caisse de solidarité		FECAPS	- vente produits - cotisation - FECAPS	- clôture des champs - eau -écoulement produits	- appui financier - encadrement - clôture des champs
Kooling	Groupement mixte	1985	40	solidarité	- maraîchage - arboriculture - riziculture	- digue de protection - reboisement		autofinancement	- manque de matériel - manque d'eau	aménagement puits-forage - fourniture matériel
Yassine Mandina	GPF	1981	toutes les femmes du village	- développer l'esprit de solidarité - améliorer les conditions de vie des femmes	-reboisement digue de retenue - de protection	-		- autofinancement - cotisation	- manque de matériel - clôture et diguette	-aménagement forage-puits - crédit

SYNTHÈSE DIAGNOSTIQUE RESSOURCES NATURELLES

Diagnostic	Potentialités	Contraintes	Solutions
EAU	<ul style="list-style-type: none"> * Eaux de pluie * Nappe captée par les puits (88) et les forages (3) * Mares (13) * Rivières Soungrougrou et ses Bolongs 	<ul style="list-style-type: none"> * Sécheresse rabattement de la Nappe * Tarissement des puits * Ruissellement * Salinité * ensablement des rizières 	<ul style="list-style-type: none"> * Fonçage de puits modernes et forages * Aménagement digues et fosses de rétention * Barrages anti-sel * Dispositif anti-érosif
SOL	<ul style="list-style-type: none"> * Sols rouges * Sols blancs * Sols noirs 	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilité à l'érosion hydrique et éolienne des sols * Pauvreté en matière organique * Lourds à travailler * Salinité 	<ul style="list-style-type: none"> *Ameublement organique * Dignes anti-sel * Dessalinisation * Dispositif anti-érosif * Reboisement champêtre
VÉGÉTATION	<ul style="list-style-type: none"> * Diversité des espèces * Utilisation Consommation Pharmacopée construction Artisanat commerce 	<ul style="list-style-type: none"> * Feux de brousse * Salinisation * Sécheresse * Surexploitation * Défrichage 	<ul style="list-style-type: none"> *Reboisement * Lutte contre les feux de brousse * Surveillance * Comités de protection de la nature * Dignes anti-sel
FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des espèces Présence Forêts classées et domaine protégée - biches, oiseaux - phacochères, lapins - singes, tortue - francolin - grande outar de reptiles.. - Tialo, Sipaa - Fouro -Tambadiang 	<ul style="list-style-type: none"> * Destruction des habitats * Disparition des mares * Chasse clandestine *Destruction de la mangrove * Salinisation 	<ul style="list-style-type: none"> *Restauration des habitats et des mares *Protection des espèces menacées * Surveillance *Restauration de la mangrove * Dignes anti-sel

SYSTÈMES DE PRODUCTION

Diagnostic	Potentialité	Contraintes	Solutions
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> * Eau de pluie (pluviométrie) * Eau Souterraine * Existence Zones de culture * Maîtrise des Techniques Culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> * Salinisation des sols * Diminution de la fertilité * Parasitisme des cultures * Déprédateurs * Insuffisance et vétusté du Matériel Agricole 	<ul style="list-style-type: none"> * Micro Barrages Dignes Anti-sel * Produits phytosanitaires * Surveillance et chasse * Amendement organique sols * Augmentation des points d'eau * Renouveler matériel agricole
ÉLEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> coexistence de zones de pâturage (env. 20 000 ha) coexistence cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> * Epizooties * Vols de bétail * Insuffisance pointe d'eau * Destruction des pâturages par les feux 	<ul style="list-style-type: none"> * Formation auxiliaire vétérinaire * Comité de vigilance * Aménagement des mares
FORESTERIE	<ul style="list-style-type: none"> * Existence de forêts classées 13810 ha soit 28,7 % de la CR * Domaine protégé important * Grande diversité des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> * Feux de brousse * Défrichement * Surexploitation * Assèchement des mares * Chasse clandestine 	<ul style="list-style-type: none"> * Lutte contre les feux de brousse * Créer des comités de protection de la nature * Sensibilisation/Reboisement * Aménagement des mares
PÊCHE	<ul style="list-style-type: none"> * Présence du Soungrougrou 	<ul style="list-style-type: none"> * Salinisation très forte * Diminution d'espèces aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation de micro barrage et digues anti-sel * Élimination grands filets et petites mailles
ARTISANAT	<ul style="list-style-type: none"> * Disponibilité matériel et ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> * Dispersion des artisans * Manque de professionnalisme * Accès aux marchés difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation des artisans * Création marché hebdomadaire * Format spécialisée des artisans
COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> * Existence de beaucoup de produits locaux * produits agricoles * produits maraîchers * produits de cueillette * produits transformés (huile de palme nététo) 	<ul style="list-style-type: none"> * Difficulté d'écoulement * Absence de marché 	<ul style="list-style-type: none"> création marché hebdomadaire * réfection des pistes de production

CADRE INSTITUTIONNEL

Diagnostic	Potentialité	Contraintes	Solutions
Connaissance et perception des textes sur l'eau, la forêt, la chasse, la faune et le pâturage	* Variété de textes *Divers séminaires sur les textes *Disponibilités des documents	*Méconnaissance ou ignorance des textes *Difficultés d'application de certains textes *non implication des populations locales dans l'élaboration des textes	*Révision de certains textes *Formation et information des populations *Association des populations dans l'élaboration des textes * I.E.C sur les textes
Rôle et poids des structures déconcentrées de l'état	*Rapprochement entre l'état et les populations *Assistance dans la gestion des ressources naturelles	* Insuffisance des interventions	* Renforcement des actions des structures déconcentrées de la GRN * Interventions répétées
Rôles et poids du conseil rural	*Acteur dans la GRN *Sensibilisation	*Interventions insuffisantes *Manque de formation	*Meilleures implications dans la GRN *Participation active dans la GRN

CADRE ORGANISATIONNEL

Diagnostic	Potentialité	Contraintes	Solutions
Organisation villageoise de développement groupement et comités	*Disponibilité des ressources humaines *Multiplicité des comités *Développement des groupements féminins et des associations	*Manque de Formation *Manque de moyens *Encadrement insuffisant *Actions non diversifiées	*Alphabétisation fonctionnelle *Accès au crédit *Renforcer et rapprocher l'encadrement *Diversité des actions * IEC
Projets	*Financement *Formation *Appui *Equipement	*Interventions sectorielles *Actions éphémères et inachevées	*Gestion des terroirs en prenant en compte tous les secteurs d'Activités

CONCLUSION

Le diagnostic a permis de faire l'inventaire des ressources disponibles dans la CR, les potentialités mais aussi les contraintes qui pèsent sur chaque type de ressources du milieu et de ces différentes zones. Dans la distribution des ressources il n'existe pas de grandes disparités zonales du point de vue des potentialités et des contraintes car les différentes zones appartiennent au même milieu écologique d'où une relative uniformité que favorise le relief plat.

Le diagnostic s'est aussi intéressé aux systèmes de production, aux pratiques de gestion des ressources naturelles, et enfin aux cadres juridique et organisationnel. Il est ainsi un « état des lieux » fait par les populations, potentialités et contraintes, auxquelles elles ont associé les solutions et stratégies populaires pour lever ces contraintes. Ce sont ces solutions en rapport avec les ressources naturelles qui font l'objet d'une programmation villageoise.